



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement – Année 2018



Accusé de réception en préfecture
095-200034296-20190626-DCS-
2019-06-159-DE
Date de réception préfecture :
04/07/2019

Accusé de réception en préfecture
095-200034296-20190626-DCS-
2019-06-159-DE
Date de réception préfecture :
04/07/2019

Sommaire

Préambule	6
Chapitre 1 - Présentation de la collectivité	7
1 Le territoire	7
2 Les compétences	8
3 Les moyens humains (annexe 1)	8
Chapitre 2 - Les ouvrages constituant le patrimoine	9
1 En matière d'eaux usées (annexe 2)	9
1.1 Les réseaux d'eaux usées	9
1.2 Les postes de refoulement	9
1.3 Les ouvrages particuliers	9
2 En matière d'eaux pluviales (annexe 3)	10
2.1 Les réseaux d'eaux pluviales	10
2.2 Les ouvrages particuliers	10
Chapitre 3 - Compte rendu technique	11
1 L'exploitation des ouvrages	11
1.1 L'exploitation des ouvrages d'eaux usées	11
1.1.1 Curage et inspection télévisées des réseaux d'eaux usées (annexe 4)	11
1.1.2 Entretien des postes de refoulement et ouvrages particuliers	11
1.1.3 Interventions d'urgence (annexe 5)	12
1.1.4 Dératisation	12
1.1.5 Les points noirs sur le réseau de collecte des eaux usées	12
1.2 L'exploitation des ouvrages d'eaux pluviales	13
1.2.1 Curage et inspections télévisées des réseaux d'eaux pluviales (annexe 7)	13
1.2.2 Entretien des ouvrages particuliers	13
1.2.3 Interventions d'urgence	14
1.2.4 Dératisation	14
2 Les études et travaux d'investissement	14
2.1 Les études et travaux en matière d'eaux usées	14
2.1.1 Petits travaux d'urgence (annexe 8)	14
2.1.2 Travaux d'extension et de réhabilitation de réseaux d'eaux usées (annexe 9)	14
2.1.3 Mise en place de l'autosurveillance sur l'ensemble du réseau du SIARP	14
2.1.4 Etudes et projets complémentaires entrepris par le SIARP	15
2.2 Les petits travaux d'urgence en matière d'eaux pluviales (annexe 10)	15
2.3 Consultation des partenaires en vue de coordonner les travaux du SIARP	15
3 Les missions de contrôles	16
3.1 Suivi des raccordements au réseau d'eaux usées (annexe 11)	16
3.1.1 Permis de construire	16
3.1.2 Demande de raccordement	16
3.1.3 Contrôle des branchements neufs	16
3.1.4 Contrôle des branchements existants	16
3.1.5 Opération groupée de mise en conformité des branchements	17
3.1.6 Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)	18

3.2	Instruction des demandes de renseignement et déclarations d'intention de commencement de travaux (annexe 12)	18
3.3	Contrôles et suivi des rejets des entreprises	18
3.3.1	Objectif des contrôles et suivi des entreprises	18
3.3.2	Opération collective sur les rejets d'entreprises	18
3.3.3	Marché pour le contrôle d'établissements produisant des eaux usées assimilées domestiques	19
3.3.4	Résultats de la démarche.....	19
3.3.5	Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC).....	20
3.4	Contrôles en matière d'assainissement non collectif (annexe 13)	20
3.4.1	Suivi régulier.....	20
3.4.2	Opération groupée Rhus/Osny/Pontoise.....	20

Chapitre 4 - Compte-rendu financier 22

1	Les dépenses.....	22
2	Les recettes	22
3	Les volumes d'eau et redevances perçues (annexe 14).....	22

Chapitre 5 - Les indicateurs réglementaires 23

1	Le service assainissement collectif (annexe 15).....	23
1.1	Les indicateurs descriptifs du service	23
1.1.1	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (D201.0).....	23
1.1.2	Nombre d'autorisation de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0)	23
1.1.3	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	23
1.1.4	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (D204.0)	24
1.2	Les indicateurs de performance.....	24
1.2.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1)	24
1.2.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B)	24
1.2.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (P203.3).....	25
1.2.4	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (P204.3).....	25
1.2.5	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (P205.3)	25
1.2.6	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	25
1.2.7	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (P207.0)	25
1.2.8	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	25
1.2.9	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)	26
1.2.10	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (P253.2).....	26
1.2.11	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (P254.3)	26
1.2.12	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (P255.3)	26
1.2.13	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	26
1.2.14	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente (P257.0).....	26
1.2.15	Taux de réclamations (P258.1)	27

2	Le service assainissement non collectif (annexe 16)	27
2.1	Les indicateurs descriptifs du service	27
2.1.1	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement (D301.0)	27
2.1.2	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)	27
2.1.3	Les indicateurs de performance : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)	28
Annexes	29

Préambule

Le SIARP s'est fortement engagé et mobilisé depuis plusieurs années, avec ses élus, son personnel et ses partenaires afin :

- De simplifier le schéma institutionnel,
- De rationaliser et de mutualiser la gestion des réseaux,
- D'harmoniser les coûts,
- Et d'améliorer la qualité du service rendu à l'usager dans un souci de cohésion et de transparence, tout en répondant aux exigences réglementaires.

Cette réorganisation, fondée sur le respect de la volonté des communes et des principes juridiques attachés à l'intercommunalité, a constitué une démarche innovante, volontaire et réaliste. Elle s'avère aujourd'hui pleinement réussie ; le SIARP a élargi son champ d'action, accru son domaine de compétence et a amplifié la dynamique engagée pour :

- Atteindre les objectifs fixés,
- Anticiper les évolutions liées au développement urbain et rural, aux activités économiques et industrielles, à l'accroissement démographique,
- Et assurer une action renforcée de protection du milieu naturel en réponse aux nouvelles normes sur la préservation de l'eau et des milieux aquatiques, et à la sensibilité accrue de la population aux problèmes d'environnement.

La politique d'assainissement s'avère, dorénavant, plus efficace en permettant notamment, une définition claire, rapide et concertée des programmes d'investissements et d'équipements dans les communes.

En 2005, le SIARP a créé le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) ; les 24 communes y ont adhéré. Depuis 2008, le SIARP gère les réseaux d'eaux pluviales de la plupart des communes non membres de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) et a réalisé leur zonage d'eaux pluviales. L'accent est également porté sur la gestion des effluents issus des entreprises par la mise en place d'une opération importante de contrôles des établissements industriels ou assimilés, en commun avec la CACP.

Après la fusion en 2013 du SIAC-RCM avec le SIARP, ce dernier regroupe 24 communes (environ 211 529 habitants) et gère un réseau de collecte et de transport intermédiaire de 767 kilomètres, 86 postes de refoulement, 2 bassins de stockage/restitution d'eaux unitaires.

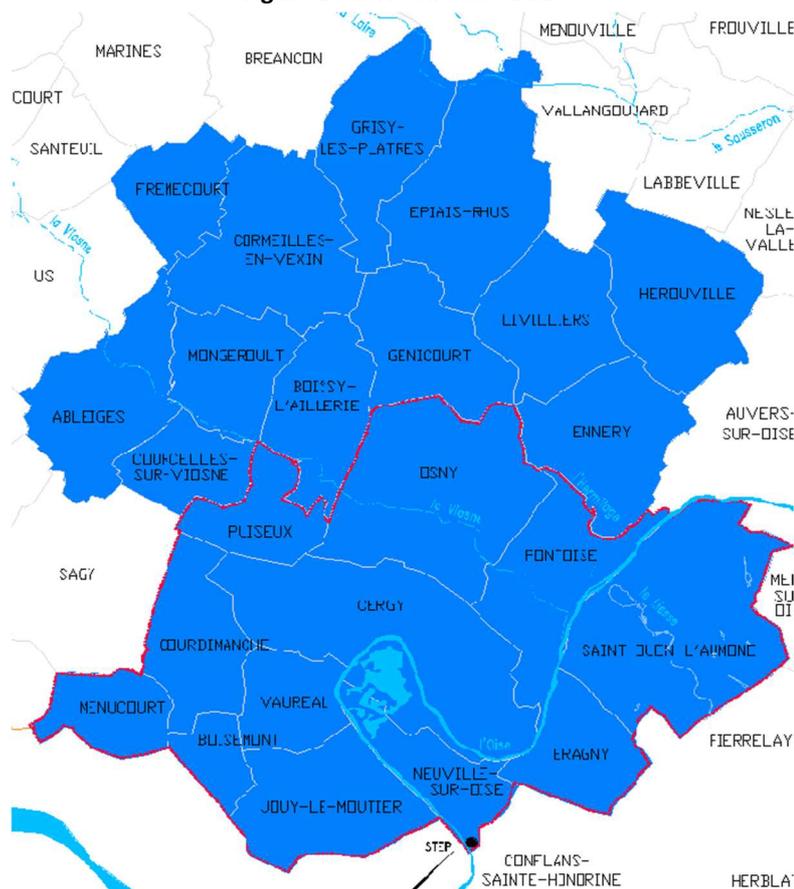
Chapitre 1 - Présentation de la collectivité

1 Le territoire

Le SIARP, Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Pontoise, est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui a pour mission la gestion d'un service public, industriel et commercial (SPIC).

Situé dans le Val d'Oise aux portes du Vexin, il regroupe en 2018 vingt-quatre communes : Ableiges, Boisemont, Boissy-l'Aillierie, Cergy, Cormeilles-en-Vexin, Courdimanche, Ennery, Epiais-Rhus, Eragny-sur-Oise, Frémécourt, Géricourt, Grisy-Les-Plâtres, Hérouville, Jouy-Le-Moutier, Livilliers, Menucourt, Montgeroult, Neuville-sur-Oise, Osny, Pontoise, Puisseux-Pontoise, Saint-Ouen-l'Aumône et Vauréal.

Figure 1 : Territoire du SIARP



Ce territoire, vaste de plus de 16 000 hectares, regroupe une population d'environ 211 259 habitants (données INSEE).

Pour des raisons administratives, l'adhésion de la commune de Marines, initialement prévue au 1^{er} septembre 2018, a été reportée au 1^{er} janvier 2020. La commune de Neuilly en Vexin adhèrera au SIARP à compter du 1^{er} janvier 2020.

2 Les compétences

Le SIARP a pour compétence obligatoire :

- La collecte, le transport et le traitement des eaux usées qui comprend notamment l'étude, la création et l'extension de tout ouvrage d'eaux usées neufs ainsi que l'exploitation (entretien et travaux) des réseaux et ouvrages existants dédiés à la collecte, au transport, au stockage, au refoulement/relèvement et à l'épuration des eaux usées,
- La gestion des ouvrages intercommunaux dédiés à l'évacuation, à l'acheminement et au traitement des eaux pluviales issues du bassin versant du ru de l'Hermitage.

Le SIARP assure au titre de ses compétences optionnelles :

- Dans un cadre conventionnel avec des communes ou EPCI membres ou non du SIARP, des missions de mandat de maîtrise d'œuvre, de mandat de maîtrise d'ouvrage ou d'assistance technique pour toutes études ou travaux relevant de ses compétences,
- Les contrôles des installations d'assainissement non collectif (pour l'ensemble des communes),
- L'étude, la création et l'exploitation des ouvrages communaux dédiés à la collecte des eaux pluviales (pour les communes d'Ableiges, Boissy-l'Aillerie, Cormeilles-en-Vexin, Ennery, Epiais-Rhus, Frémécourt, Grisy-les-Plâtres, Hérouville, Livilliers et Montgeroult).

3 Les moyens humains (annexe 1)

L'effectif du SIARP compte 26 agents au 31 décembre 2018 dont :

- 1 directrice générale des services,
- 1 directeur des services techniques et responsable du service Etudes et Travaux,
- 1 responsable administrative,
- 1 responsable des services Exploitation, Entreprises et Assainissement Non Collectif,
- 6 agents administratifs dont un agent en contrat d'apprentissage et un agent temps partiel,
- 3,5 postes d'agents techniques au service Etudes et Travaux dont un agent en contrat d'apprentissage,
- 12,5 postes d'agents techniques aux services Exploitation, Industriels et ANC dont un agent en contrat d'apprentissage.

Chapitre 2 - Les ouvrages constituant le patrimoine

1 En matière d'eaux usées (annexe 2)

1.1 Les réseaux d'eaux usées

Le linéaire total des réseaux d'eaux usées est de 767 282 mètres décomposés comme suit :

- 551 226 mètres de réseaux gravitaires séparatifs,
- 18 300 mètres de réseaux gravitaires unitaires,
- 19 992 mètres de réseaux de refoulement,
- 177 764 mètres de canalisations de branchements en gravitaire (pour 29 573 branchements).

Le patrimoine eaux usées comporte de plus 20 002 regards de visite.

1.2 Les postes de refoulement

86 postes de refoulement sont présents sur le territoire du SIARP. 84 sont équipés d'un dispositif de télésurveillance de type SOFREL. Les données de fonctionnement sont analysées pour programmer des actions préventives ou curatives si nécessaire.

1.3 Les ouvrages particuliers

Le SIARP gère des ouvrages particuliers :

- 56 ouvrages de surverse afin d'éviter le déversement d'eaux usées vers les parcelles riveraines ; en cas d'afflux d'eaux trop important, les eaux usées sont dirigées vers le réseau d'eaux pluviales ou le milieu naturel le plus proche ; les surverses sont rares (quelques fois par an) et de faibles quantités d'eaux usées.
- 3 chambres de décantation (unitaire) afin de limiter l'apport de matières solides dans les ouvrages en aval ; ces chambres favorisent un écoulement lent permettant une décantation de sables, cailloux, boue...
- 2 bassins de stockage/restitution sur le réseau unitaire de Pontoise dénommés « Abattoirs » et « Hermitage » afin de limiter les afflux d'eaux unitaires trop importants dans les réseaux en période de pluie et les débordements vers le milieu naturel ; les bassins se remplissent lors des épisodes pluvieux, les eaux unitaires excédentaires sont stockées le temps de ces épisodes puis sont restituées au réseau à débit limité ; les bassins des Abattoirs et de l'Hermitage sont conçus pour des pluies annuelles ; pour les pluies plus importantes, les bassins stockent uniquement la première partie des eaux excédentaires (1 000 ou 1 500 m³), l'autre partie s'écoulant directement dans les réseaux et peut impliquer un déversement vers le milieu naturel selon les caractéristiques de la pluie.

2 En matière d'eaux pluviales (annexe 3)

2.1 Les réseaux d'eaux pluviales

Le linéaire total des réseaux d'eaux pluviales est de 33 511 mètres.

De plus, le patrimoine eaux pluviales comporte 832 avaloirs, grilles/avaloirs et grilles.

2.2 Les ouvrages particuliers

Le SIARP gère des ouvrages spécifiques :

- 55 puisards pour infiltrer les eaux pluviales dans les zones où il n'y a pas d'exutoire,
- 5 chambres à sable pour limiter l'apport de matières solides dans les ouvrages en aval,
- 20 ouvrages permettant de collecter et réguler les eaux pluviales et de ruissellement (mares, bassins et zone inondable),
- 7 séparateurs hydrocarbures/déshuileurs pour limiter l'apport de matières huileuses dans les ouvrages en aval.

Chapitre 3 - Compte rendu technique

1 L'exploitation des ouvrages

L'exploitation des ouvrages (interventions sur le matériel électrique et électromécanique, contrôles, gestion des plaintes, cartographie) est réalisée par les agents du SIARP.

Afin de compléter le travail en interne, le SIARP fait appel à trois entreprises :

- SANET pour l'entretien des réseaux (curage, inspections télévisées, débouchage d'urgence),
- NC3D pour la dératisation des réseaux,
- Le groupement DESPIERRE/ATC/SEI pour les travaux d'entretien, de grosses réparations et d'urgence sur les ouvrages.

1.1 L'exploitation des ouvrages d'eaux usées

1.1.1 Curage et inspection télévisées des réseaux d'eaux usées (annexe 4)

Le SIARP suit un programme sur 20 ans d'inspection télévisuelle des réseaux collectifs et de leurs branchements associés. En 2018, 43 414 mètres de réseaux ont été inspectés soit 7,88 % des réseaux collectifs gravitaires et 11 362 mètres de branchements soit 6,4 % des branchements.

A ce jour, le SIARP a inspecté et saisi dans son S.I.G. 497 058 mètres, soit 90,17% des réseaux collectifs gravitaires et 44 831 mètres de branchements, soit 25,22 % des branchements.

Il ressort de l'ensemble de ces inspections que

- 8 650 mètres de réseaux (1,57 % du réseau inspecté) sont en très mauvais état et nécessitent des travaux urgents ; 28 520 mètres de réseaux (5,17 % du réseau inspecté) sont en mauvais état et nécessitent des travaux à moyen terme.
- 1 042 mètres de branchements sont en très mauvais état (2,38 % des branchements inspectés) et 3 027 mètres sont en mauvais état (6,91 %).

1.1.2 Entretien des postes de refoulement et ouvrages particuliers

Afin d'assurer le bon fonctionnement des postes de refoulement, leur entretien est effectué régulièrement et adapté selon leur vitesse d'encrassement.

La régie technique assure :

- Une tournée journalière à titre préventif sur 5 ouvrages (postes de refoulement Vallée, de La Taillette et de La Colonne, bassins de stockage/restitution de l'Hermitage et des Abattoirs),
- Une tournée hebdomadaire à titre préventif sur l'ensemble des autres ouvrages,
- Une tournée mensuelle sur les points noirs cités au III.1.3,
- Des tournées exceptionnelles après chaque période pluvieuse sur 5 ouvrages (bassin de la ravine Saint-Antoine, 3 bassins sur la ZAC des Portes du Vexin à Ennery, zone inondable de la vallée Guyon).

Les principales interventions d'entretien concernent :

- Le nettoyage des bâches de 1 à 6 fois par an selon les postes,
- Le nettoyage des équipements (pompes, régulateurs de niveaux...),
- Le renouvellement de petits éléments (pompes, régulateurs de niveaux, éléments électriques...).

1.1.3 Interventions d'urgence (annexe 5)

L'année 2018 a été marquée par 229 appels sur le numéro d'astreinte dont 19 déplacements non suivis d'interventions d'assainissement (cas ne concernant pas le SIARP).

1.1.4 Dératisation

La dératisation a pour but de limiter la prolifération de la population de rats dans les réseaux c'est-à-dire de maintenir un équilibre entre le nombre de rats et la quantité de nourriture présente dans les réseaux.

L'ensemble des réseaux d'eaux usées a été dératisé en 2018 au travers de deux campagnes l'une en juin, l'autre en décembre. Les réseaux d'eaux pluviales ont été dératisés en même temps par la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise.

1.1.5 Les points noirs sur le réseau de collecte des eaux usées

D'après les constatations des agents de terrain, 5 sites présentent des problèmes récurrents et nécessitent au moins deux interventions par an.

Eragny-sur-Oise :

Rue de Saint-Ouen

Le tronçon, situé au droit du 11 rue de Saint-Ouen, s'est obstrué à deux reprises. Des débordements ont eu lieu dans les parties privatives d'usagers non protégées par un clapet anti-reflux (rue de Saint-Ouen). Lors des désobstructions, du sable, de la graisse et des graviers ont été observés. Ce tronçon présente une contre-pente sur 30 mètres. Un curage préventif de la rue a été mis en place depuis 2016. A noter qu'une inspection télévisée réalisée sur ce tronçon a mis en évidence une obstruction liée à un décollage d'une manchette. Cette dernière a été supprimée au cours d'une opération de fraisage réalisée en 2017.

Le tronçon situé à l'angle de la rue de Saint Ouen et de la rue du Parc présente un siphon permettant de passer sous un gazoduc. Compte tenu de cette configuration et des problèmes qui en découlent, un curage préventif a été mis en place 2 fois par an à partir de l'année 2017. Une étude sera réalisée ultérieurement pour envisager sa suppression.

Pontoise :

Boulevard Jacques Tête

Le réseau en diamètre 200 situé au début du boulevard Jacques Tête et venant de la rue Paul Cézanne présente un écoulement difficile en période de pluie. Des débordements ont eu lieu dans les parties privatives d'un usager non protégées par un clapet anti-reflux (boulevard Jacques Tête). Ce secteur des Cordeliers a pourtant été mis en séparatif par le passé mais il subsiste une quantité importante de branchement unitaire en domaine privé. Une opération groupée est en cours afin de mettre en conformité les branchements de ce secteur.

Saint-Ouen-l'Aumône :**Rue de l'Oise**

Le tronçon situé avant le rond-point s'est obstrué à une reprise malgré un curage préventif réalisé une fois par an. Des déversements ont eu lieu dans le réseau d'eaux pluviales (présence d'un ouvrage de surverse rue Armand Lecomte). Lors des désobstructions, des sables ont été observés. Une inspection télévisuelle a été réalisée et n'a pas révélé d'anomalies particulières mise à part un réseau en contre-pente du quai de l'Ecluse jusqu'au rond-point. De plus, le branchement de la résidence de l'Oise est hydrauliquement prioritaire par rapport au réseau principal. Le SIARP est en attente des relevés topographiques du réseau de transport que doit fournir la CACP.

Rue Alexandre Prachay

Le tronçon permettant l'entrée des eaux usées dans le poste de refoulement Prachay s'est obstrué à une reprise. Un débordement a eu lieu dans les parties privatives d'un usager (chemin des Bourseaux). Lors des désobstructions, de la graisse a été observée. Un curage curatif du secteur Bourseaux et une inspection télévisuelle du tronçon ont été réalisés et ont révélé la présence d'une contre-pente. Un curage préventif a été mis en place deux fois par an.

Sur le secteur concerné, deux restaurants ont été contrôlés. L'un est conforme mais sous surveillance (suspicion de rejet d'huiles dans le réseau), le second est en cours de mise en conformité (installation d'un bac à graisses). Des travaux d'amélioration hydrauliques seront réalisés en 2019 (poste et réseau).

Epiais Rhus :

Hameau de la Tuilerie

Plusieurs bouchons ont été constatés à l'intersection de la route de Beauvais et de la rue de la Normandie. Ces événements sont principalement survenus au cours d'événements pluvieux significatifs. Une étude visant à localiser les arrivées d'eaux claires sur les réseaux concernés a débuté en 2018.

1.2 L'exploitation des ouvrages d'eaux pluviales

1.2.1 Curage et inspections télévisées des réseaux d'eaux pluviales (annexe 7)

En 2018, 2 442 mètres de réseaux d'eaux pluviales ont été curés et inspectés soit 6,69 % des réseaux.

A ce jour, le SIARP a inspecté et saisi dans son S.I.G. 18 336 mètres de réseau, soit 54,71 % des réseaux. 798 mètres de réseaux (4,54 % du réseau inspecté) sont en très mauvais état et nécessitent des travaux urgents. 3 572 mètres de réseaux (20,35 %) sont en mauvais état et nécessitent des travaux à moyen terme.

1.2.2 Entretien des ouvrages particuliers

Il a été réalisé :

- Un fauchage du bassin de la Ravine Saint-Antoine et un curage du caniveau central, rue de Pontoise à Ennery,
- Un fauchage de la zone inondable, chemin du Clos Valleran à Ennery,
- Un fauchage des bassins enherbés, un nettoyage des bassins bâchés et un nettoyage des deux séparateurs à hydrocarbures dans la ZA des Portes du Vexin, rue Ampère à Ennery,
- Un nettoyage du séparateur à hydrocarbures du bassin de la ZA de la Chapelle Saint Antoine, chemin de la Chapelle Saint Antoine à Ennery.

1.2.3 Interventions d'urgence

En 2018, 1 intervention d'urgence a été réalisé sur les réseaux d'eaux pluviales.

1.2.4 Dératisation

La dératisation des réseaux d'eaux pluviales a été réalisée par le SIARP en 2018 en même temps que la dératisation des réseaux d'eaux usées, hormis sur les communes de Génicourt et Courcelles-sur-Viosne où les communes sont restées gestionnaires des ouvrages d'eaux pluviales.

2 Les études et travaux d'investissement

La conception et le suivi des études et travaux sont menés par les agents du SIARP. Afin de compléter ce travail en interne, le SIARP fait appel à trois entreprises :

- SAGA pour les études géologiques et géotechniques,
- TECHNIQUES TOPO pour les relevés topographiques,
- SATER pour les contrôles de réception après travaux.

2.1 Les études et travaux en matière d'eaux usées

2.1.1 Petits travaux d'urgence (annexe 8)

77 interventions pour des petits travaux d'urgence sur le réseau et les postes de refoulement ont marqué l'année 2018 (changement de tampons, réparation de branchement, travaux sur les postes de refoulement...) ce qui représente 445 766 € HT de dépenses.

2.1.2 Travaux d'extension et de réhabilitation de réseaux d'eaux usées (annexe 9)

Sur les 10 opérations initialement programmées en 2018, 7 ont été réalisées (6 réceptionnées en 2018 et 1 en 2019) et représentent un montant de 3 639 687€ HT. Les opérations non réceptionnées à ce jour seront réalisées dans le courant du premier trimestre de l'année 2019.

De plus, 4 490 mètres de canalisations ont été renouvelées/réhabilitées dont :

- 652 mètres remplacés par une canalisation neuve,
- 3 838 mètres par chemisage,
- 84 branchements riverains repris.

2.1.3 Mise en place de l'autosurveillance sur l'ensemble du réseau du SIARP

L'étude pour la mise en place de l'autosurveillance sur l'ensemble des ouvrages du SIARP a été confiée au bureau d'études ATC environnement pour un montant de 20 701 € HT. Cette étude a démarré le 29 octobre 2012 et s'est achevée le 31 décembre 2014. L'étude a conclu que quatre points de déversement (bassin des Abattoirs, bassin de l'Hermitage, poste de refoulement de la Colonne et poste de refoulement de la Taillette) devaient faire l'objet d'un suivi. Ce suivi a pour but d'estimer les périodes de déversement ainsi que les débits rejetés au milieu naturel (conformément à la réglementation actuelle).

Le SIARP a souhaité aller au-delà de cette réglementation et réaliser des travaux pour déterminer de façon plus précise les périodes de déversement et les débits rejetés au niveau de ces quatre points de déversement. Pour ce faire, le SIARP a équipé ces points de déversement de débitmètres afin de comptabiliser les flux déversés et le nombre de déversement. Ces travaux se sont achevés en 2016.

De plus, le SIARP a procédé au remplacement de son logiciel de télésurveillance dont les travaux ont été réceptionnés en septembre 2018.

Compte tenu des évolutions à venir sur les technologie de télécommunications et les normes associées (abandon de GSM data et du RTC par les opérateurs téléphoniques au profit de la 3G IP), le SIARP a lancé une consultation afin de faire évoluer son parc de télégestion en conséquence. Les travaux de modernisation seront réalisés dans le courant de l'année 2019.

2.1.4 Etudes et projets complémentaires entrepris par le SIARP

Dans le cadre de la démarche RSDE et afin d'en faciliter la mise en place, le SIARP a entrepris la rédaction d'un guide technique relatif à la caractérisation des micropolluant et la mise en place d'un plan d'action visant à réduire leur rejet dans les réseaux. Réalisé en collaboration avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le groupe de travail « Micropolluants » du GRAIE, ce guide devrait être finalisé dans le courant de l'année 2019.

En parallèle, le SIARP mène un projet de recherche afin de développer de nouvelles stratégies de surveillance de la qualité des effluents bruts. Mené en collaboration avec Sorbonne Université et l'Agence de l'Eau Seine Normandie, ce projet vise ainsi à définir une méthodologie d'analyses physico-chimiques des eaux usées en réseau, développer un nouveau protocole d'analyse toxicologique et à y intégrer tous ces éléments dans la perspective d'une standardisation des ces méthodes.

Afin d'anticiper les évolutions apportées par la loi NOTRe à l'échelle locale, certaines communes membres de la Communauté de Communes Vexin Centre (CCVC) ont pris attache avec le SIARP afin d'échanger sur l'apport de ce dernier concernant la gestion de l'assainissement à l'échelle communale. Ces échanges ont abouti à la signature de conventions d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre le SIARP et les communes concernées, en attendant leur éventuelle adhésion au SIARP.

2.2 Les petits travaux d'urgence en matière d'eaux pluviales (annexe 10)

5 interventions pour petits travaux d'urgence ont marqué l'année 2018 (réparation de collecteur, entretien courant des espaces verts...) ce qui représente 44 85,87€ HT de dépenses à la charge des communes.

2.3 Consultation des partenaires en vue de coordonner les travaux du SIARP

Afin de coordonner les travaux prévus par les différents acteurs locaux du territoire avec ceux du SIARP, ce dernier a lancé une consultation le 09 janvier 2018.

3 Les missions de contrôles

3.1 Suivi des raccordements au réseau d'eaux usées (annexe 11)

Dans le cadre des permis de construire, le SIARP est consulté par les communes pour avis en ce qui concerne les eaux usées et les eaux pluviales.

Après délivrance des permis de construire, les bénéficiaires doivent transmettre au SIARP une demande pour pouvoir réaliser leur raccordement d'eaux usées au réseau public. Lors des travaux de raccordement, le SIARP contrôle la bonne réalisation des branchements neufs.

Cette partie ne traite que des permis de construire et raccordements pour la création ou modification d'habitations. Les dossiers concernant les entreprises sont traités au paragraphe dans la suite de ce rapport (cf. Chapitre 3 -3.3.4).

3.1.1 Permis de construire

447 demandes d'avis sur permis de construire ont été instruites en 2018. 51 % des demandes (221) sont liés à des constructions existantes (aménagements de combles, extension, création de véranda...) et ne nécessitent pas de création de branchement.

3.1.2 Demande de raccordement

117 demandes de raccordement ont été instruites en 2018. Le SIARP a réalisé 85 branchements sous domaine public pour le compte de propriétaires souhaitant se raccorder au réseau d'eaux usées via le marché avec ATC-TP mis en place à cet effet.

3.1.3 Contrôle des branchements neufs

En 2018, le SIARP a réalisé 158 contrôles de branchements neufs. Le SIARP a émis 3 avis de non-conformité (1.89 %).

3.1.4 Contrôle des branchements existants

Le SIARP a attribué, le 16 septembre 2015, au bureau d'études ATC Environnement, un marché pour le contrôle des rejets domestiques dans le cadre des ventes immobilières pour une durée de 4 ans. Suite à la cessation d'activité du prestataire retenu au 31 octobre 2018, les contrôles vente sont réalisés en interne.

En 2018, 621 contrôles de rejet (hors opérations groupées) ont été réalisés dont 147 dans le cadre de vente immobilière. Un avis de non-conformité a été émis pour 78 contrôles (12,56 %).

A ce jour, 4 124 contrôles de branchements ont été réalisés soit 13,86 % des 29 746 branchements connus.

1 097 habitations présentent des défauts de raccordement (26,60 %) dont notamment :

- 712 avec un rejet d'eaux pluviales vers le réseau d'eaux usées,
- 168 avec un rejet d'eaux usées vers le réseau d'eaux pluviales,
- 64 avec des eaux usées non raccordées au réseau public,
- 153 pour une autre raison (présence d'un ANC, rejet direct dans un puisard...).

3.1.5 Opération groupée de mise en conformité des branchements

Des études environnementales et hydrauliques menées sur les bassins versants de la Viosne ont montré que la qualité des eaux de cette rivière est largement affectée par des rejets d'effluents situés sur les communes d'Osny et de Pontoise. Ces déversements sont en partie liés à des inversions de branchements au réseau public d'assainissement collectif, qui ont pour conséquence :

- Des rejets d'eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales,
- Des rejets d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées qui contribuent à saturer ce dernier ainsi que les postes de pompage provoquant localement des déversements d'eaux usées au milieu naturel.

Dans un souci de préserver le milieu naturel, il est primordial de supprimer ces dysfonctionnements. Les mises en conformité des branchements permettront :

- De protéger les milieux aquatiques ;
- D'améliorer le fonctionnement du réseau d'assainissement et de la station d'épuration de Cergy/Neuville ;
- De répondre à l'obligation réglementaire prévue par l'article L-1331 du Code de la santé publique ;
- De fournir au propriétaire une attestation de conformité du branchement de l'habitation au regard de la réglementation, nécessaire notamment en cas de cession du logement.

Le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Pontoise (SIARP) et la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise (CACP) se sont associés pour réaliser une opération groupée de mise en conformité des branchements au réseau public d'assainissement collectif. Cette opération groupée permet aux riverains concernés de prétendre à des financements de l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Pour rappel, la régie de maîtrise d'œuvre SIARP, pilote de l'opération groupée, avait concentré son action sur deux bassins versants et avait réalisé 236 visites domiciliaires au cours de l'année 2017.

Les actions menées au cours de l'année 2018 se sont inscrites dans la continuité de celles réalisées en 2017 et sont détaillées ci-dessous :

- Pour le bassin versant n°18, situé route d'Ennery à Osny, nos services ont réalisé la fin des visites domiciliaires, établi les conventions « Etudes », collecté les chiffres réalisés par le titulaire du marché travaux, établi les conventions « Travaux ». Ainsi, 25 nouvelles non conformités ont été détectées sur 2018 pour lesquels :
 - 19 riverains ont réalisé les travaux par eux-mêmes
 - 5 riverains ont intégré l'opération groupée en signant la convention « Travaux ». Les travaux de mises en conformité seront réalisés dans le courant de l'année 2019.
 - 1 riverain pour lequel le SIARP ne peut intervenir pour le moment du fait d'une procédure judiciaire en cours.
- Pour le bassin versant n°08, situé dans le quartier des Louvrais à Pontoise :
 - 5 riverains ont réalisé les travaux par eux-mêmes
 - 10 riverains ont intégré l'opération groupée en signant la convention « Travaux ». Les travaux de mises en conformité ont été réalisés en milieu d'année.

Depuis le démarrage des opérations groupées sur ces 2 bassins versants, le SIARP a permis de supprimer le rejet au milieu naturel d'une pollution équivalente à 827 EH

Le SIARP a entrepris une étude de hiérarchisation d'autres bassins versants du territoire sur d'autres communes présentant également un nombre important d'inversions de branchement.

3.1.6 Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

Le raccordement des habitations au réseau d'assainissement induit la perception d'une Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC). Le tarif de cette PFAC est actualisable au 1^{er} janvier de chaque année et est appliqué à la date de réalisation des travaux. En 2018, le tarif de cette PFAC était de 22,03 €/m².

Un montant de 1 074 595,80 € a été mis en recouvrement en 2018 concernant 242 dossiers.

3.2 Instruction des demandes de renseignement et déclarations d'intention de commencement de travaux (annexe 12)

Le SIARP, en tant que gestionnaire des réseaux d'eaux usées (et d'eaux pluviales sur 10 communes), reçoit des déclarations de projet de travaux (DT) ainsi que des déclarations d'intention de commencement des travaux (DICT). L'objectif de ces formalités administratives est de fournir aux entreprises intervenant sur le domaine public et à proximité de réseaux souterrains la localisation et la profondeur des ouvrages gérés par le SIARP. Cela permet d'éviter que des dommages ne surviennent sur les ouvrages lors des travaux réalisés par d'autres maîtres d'ouvrages.

L'année 2018 est marquée par une augmentation de +12,9% par rapport à 2017 : 3 921 DT/DICT instruites en 2018 contre 3 474 en 2017.

3.3 Contrôles et suivi des rejets des entreprises

3.3.1 Objectif des contrôles et suivi des entreprises

Le SIARP collecte et transporte dans ses réseaux d'assainissement jusqu'à la station d'épuration de Cergy-Neuville les eaux usées non domestiques et assimilées domestiques issues des activités industrielles, artisanales, commerciales ou institutionnelles.

Le SIARP a mis en place un contrôle de ces rejets spécifiques afin de :

- Limiter les désordres dans les réseaux d'assainissement : dégradation des réseaux par des rejets corrosifs, rejets de graisses et matières solides qui obstruent les réseaux, rejets dangereux (substances inflammables, explosives, toxiques, etc.) pour le personnel et les riverains,
- Fiabiliser les traitements de la station d'épuration de Cergy-Neuville et la gestion des boues : variation de la charge polluante, rejets de métaux qui contaminent les boues empêchant leurs valorisations,
- Prévenir et lutter contre les pollutions du milieu naturel et notamment les cours d'eau (l'Oise, la Viosne, l'Hermitage et le Liesse) via des rejets dans les réseaux d'eaux pluviales,
- Respecter la réglementation et notamment le Code de la Santé Publique (article L.1331-10) qui prévoit que le rejet des eaux usées autres que domestiques dans un réseau public d'assainissement doit faire l'objet d'une autorisation de déversement. Raccordés de fait, de nombreux établissements ignorent cette obligation et les conditions de déversement.

3.3.2 Opération collective sur les rejets d'entreprises

Les actions du service entreprises s'inscrivent dans le cadre d'une action collective pour mieux maîtriser les rejets des entreprises en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie et la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP).

Cette opération se décline en plusieurs actions avec un dispositif d'aides pour les entreprises (études et travaux de mise en conformité) et pour le SIARP (études et animation).

- Action 1 (période 2006-2008) : étude globale qui a permis de hiérarchiser les entreprises implantées sur la zone de collecte en fonction de l'importance des désordres qu'occasionneraient potentiellement leurs rejets.
- Action 2 (période 2009-2013) : état des lieux des installations et rejets de 300 entreprises par des bureaux d'études en complément des contrôles réalisés par le SIARP afin d'obtenir plus rapidement une amélioration de la qualité des rejets (100 établissements lors d'une première phase et 200 établissements lors d'une seconde phase).
- Action 3 (depuis 2010) : animation pour contrôler les entreprises, suivre la réalisation des travaux de mise en conformité et l'autosurveillance (analyse d'eaux et maintenance), sensibiliser les gérants aux bonnes pratiques et délivrer les autorisations de déversement, réaliser une veille technique et animer les comités de pilotages et techniques.

Pour animer cette opération collective, une chargée de mission a été recrutée en septembre 2010. Un premier contrat d'animation a été signé entre le SIARP, la CACP et l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour une période de juillet 2010 à fin 2012, puis 2 autres contrats se sont succédés pour la période 2013-2015 et 2016-2018. L'ensemble des parties ont souhaité poursuivre la démarche engagée et le contrat d'animation a été renouvelé pour l'année 2019 sur la même base que les précédents contrats. La poursuite de cette collaboration au-delà de cette échéance, devra prendre la forme d'un contrat « Eau et Climat » dont les modalités ont été précisées au cours de l'année 2019.

3.3.3 Marché pour le contrôle d'établissements produisant des eaux usées assimilées domestiques

Le SIARP fait intervenir un bureau d'études pour contrôler les entreprises ayant formulé une demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable...) ou ayant procédé à une vente immobilière. Ces entreprises dans la plupart des cas ont réalisé des travaux de raccordement ou de modification intérieure engendrant des rejets assimilés domestiques supplémentaires ou différents.

Ce marché, d'une durée de 4 ans, a été attribué le 16 septembre 2015 au bureau d'études ATC Environnement et a été arrêté au 31 octobre 2018, suite à la cessation d'activité du prestataire retenu. Depuis cette date, les contrôles sont réalisés en interne.

3.3.4 Résultats de la démarche

Bilan 2018

Le service Industriels du SIARP a exercé ses missions sur 220 établissements différents et a notamment :

- Effectué 139 audits initiaux, 58 relances, 96 visites de suivi de mise en conformité et 31 contre-visites pour vérifier la bonne réalisation des travaux,
- Élaboré 19 dossiers de demandes d'aides financières auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) pour le compte des établissements (environ 29 430 € d'aides financières),
- Délivré 126 autorisations de déversement et régularisé 310 raccordements au réseau,
- Émis un avis sur 113 permis de construire dont 35 sur des constructions neuves,
- Informé 2 établissements souhaitant procéder à une vente immobilière.

Le SIARP a permis de mettre en conformité 31 établissements.

Bilan depuis le démarrage de la démarche

Depuis le démarrage de la démarche sur les rejets des entreprises en 2006 jusqu'au 31 décembre 2018, le SIARP est intervenu sur 1 003 établissements différents et a notamment :

- Effectué 707 audits initiaux, 393 relances, 560 visites de suivi, 121 contre-visites,
- Élaboré 82 dossiers de demandes d'aides financières auprès de l'AESN (environ 1 548 838 € d'aides financières),
- Délivré 128 autorisations de déversement et régularisé 308 raccordements au réseau,
- Émis un avis sur 998 permis de construire dont 350 sur des constructions neuves,
- Informé 168 établissements souhaitant procéder à une vente immobilière.

Le SIARP a permis de mettre en conformité 135 établissements. A ce jour, 192 établissements sont non conformes, notamment pour les motifs suivants :

- Une absence ou une insuffisance de prétraitement des eaux usées : 107 établissements,
- Un rejet d'eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales : 86 établissements,
- Un rejet d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées : 22 établissements,
- Une absence ou une insuffisance de prétraitement des eaux pluviales : 22 établissements.

3.3.5 Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

Le raccordement des entreprises au réseau d'assainissement induit la perception d'une Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC). Le tarif de cette PFAC est actualisable au 1^{er} janvier de chaque année et est appliqué à la date de réalisation des travaux.

L'action du service Industriels a permis de mettre en recouvrement en 2018 la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) due par 5 entreprises pour un montant total de 116 061,32 €.

3.4 Contrôles en matière d'assainissement non collectif (annexe 13)

3.4.1 Suivi régulier

Au 31 décembre 2018, 403 contrôles d'installations d'ANC ont été réalisés soit 58,49% des 689 installations connues. 208 installations sont non-conformes (51,6% des installations contrôlées).

3.4.2 Opération groupée Rhus/Osny/Pontoise

Le SIARP a débuté une opération particulière dite opération groupée sur un territoire composé de zones à proximité de cours d'eau et de captages d'eau potable :

- Rue des Pâtis à Osny et Pontoise,
- Sente Saint-Denis à Osny et Pontoise,
- Quai Eugène Turpin à Pontoise,
- Hameau de Rhus à Epiais-Rhus.

Sur les communes d'Osny et de Pontoise, une réunion publique avait eu lieu le 15 février 2013. Sur le hameau de Rhus, une réunion similaire a été réalisée le 10 avril 2015.

Il a été présenté aux propriétaires des installations d'ANC :

- Le déroulement de l'opération en trois phases : diagnostic des installations, étude de maîtrise d'œuvre de conception et travaux,

- Le montage retenu : maîtrise d’ouvrage publique avec une maîtrise d’œuvre publique réalisée en interne par les services du SIARP,
- Les aides que le SIARP sollicitera auprès de l’Agence de l’Eau Seine Normandie : au taux de 40 % sur Osny et Pontoise et 60 % sur Epiais-Rhus,
- L’intérêt d’une telle opération : engagement des propriétaires par étape, aucune avance de frais, accompagnement du SIARP du début à la fin, garantie de conformité en fin de travaux, aides financières non négligeables, négociation du montant des travaux.

Une demande de subvention pour la première phase (diagnostics) a été transmise à l’Agence de l’Eau le 22 avril 2015. Un accord de subvention a été obtenu le 30 juin 2015 pour la réalisation de 54 diagnostics.

Les diagnostics ont été réalisés entre juillet 2015 et décembre 2016. En parallèle, la régie de maîtrise d’œuvre du SIARP a réalisé une consultation auprès de bureaux d’études pour la réalisation d’études de définition de filière (seule prestation externalisée). Le bureau d’études SERPA a été retenu.

Au cours du 1^{er} semestre 2017, le SIARP a lancé une consultation relative aux travaux de mise en conformité d’installations d’assainissement non collectif réparti en 2 lots distincts :

- Lot n°1 : les installations d’assainissement non collectif classiques,
- Lot n°2 : les installations d’assainissement non collectif agréées.

Ces lots ont respectivement été attribués aux entreprises EAV et Blanchard et Fils.

Une demande de subvention pour la deuxième phase (travaux) a été transmise à l’Agence de l’Eau Seine Normandie le 08 décembre 2017 et au Conseil Départemental du Val d’Oise le 10 Juillet 2018

La phase travaux a débuté en novembre 2018 pour le lot 2 et février 2019 pour le lot 1.

Chapitre 4 - Compte-rendu financier

1 Les dépenses

Les dépenses totales réelles se sont élevées pour l'exercice 2018 à 9 920 118,76€ réparties en dépenses réelles d'exploitation pour 3 199 732,68 € et en dépenses réelles d'investissement pour 6 720 386,08 €.

2 Les recettes

Les recettes totales réelles se sont élevées pour l'exercice 2018 à 13 451 653,19€ réparties en recettes réelles d'exploitation pour 7 526 606,73€ et en recettes réelles d'investissement pour 5 925 046,46 €.

3 Les volumes d'eau et redevances perçues (annexe 14)

D'après les informations communiquées par les délégataires des services eau potable, le volume d'assiette (volume d'eau potable consommé) en 2018 a été de 11 994 389 m³.

Le produit perçu par le SIARP (redevance collecte reversée) en 2018 est de 5 866 096 €.

Chapitre 5 - Les indicateurs réglementaires

Le descriptif des indicateurs et leur mode de calcul sont détaillés sur le site Internet de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement :

<http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs>

1 Le service assainissement collectif (annexe 15)

1.1 Les indicateurs descriptifs du service

1.1.1 Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (D201.0)

La population totale permanente sur le territoire du SIARP est de 211 259 habitants d'après le recensement de 2016.

La population non desservie par un réseau collectif d'eaux usées (population en assainissement non collectif) est estimée à 1 633 habitants (710 foyers).

Le nombre d'habitants desservis est donc estimé à 209 626 habitants.

Ce résultat est imprécis pour plusieurs raisons :

- La population totale prise en compte est celle de 2016, celle de 2017 n'étant pas disponible à ce jour,
- Le nombre de foyers disposant d'une installation d'assainissement non collectif (ANC) est approximatif ; le Service Public d'Assainissement Non Collectif n'a pas réalisé le contrôle de l'ensemble des installations d'ANC ; ce nombre de foyers est estimé à partir d'un fichier fourni par le délégataire en charge de la distribution d'eau potable ; or ce fichier présente le nombre d'abonnements « eau potable » et non le nombre d'abonnés (un abonné pouvant avoir plusieurs abonnements).

1.1.2 Nombre d'autorisation de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0)

Le nombre d'arrêtés en vigueur au 31 décembre 2018 est de 70 contre 62 en 2017. Le SIARP a délivré 14 arrêtés de déversement en 2017 et 6 arrêtés de déversement sont devenus caduc.

1.1.3 Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

N'ayant pas géré d'ouvrage d'épuration en 2017, le SIARP n'est pas soumis à cet indicateur.

1.1.4 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (D204.0)

Au cours de l'année 2018, le prix de la redevance collecte et transport intermédiaire du SIARP est resté identique à savoir 0,4948 €/m³ sur l'ensemble des communes. Depuis le 1^{er} janvier 2019, le montant de cette redevance est de 0,5046 € / m³).

Au 1^{er} janvier 2019, un abonné paie les redevances et taxes suivantes :

- La redevance collecte et transport intermédiaire du SIARP : 0,5046 €/m³ (non soumise à la TVA),
- La redevance transport final de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise : 0,1600 €/m³ (non soumise à la TVA),
- La redevance épuration de Cergy-Pontoise Assainissement : 0,9020 € HT/m³ (soumise à une TVA de 10%),
- La redevance pour la modernisation des réseaux de l'Agence de l'Eau Seine Normandie : 0,1850 €/m³ (non soumise à la TVA),
- La taxe Voies Navigables de France : 0,0070 € HT/m³ (soumise à une TVA de 10%).

Il n'y pas de part fixe (abonnement) pour la partie assainissement.

Ainsi, le prix du service de l'assainissement collectif est de 1,8495 € TTC/m³. Il était de 1,8630 € TTC au 1^{er} janvier 2018, soit une évolution de -0,0135 € TTC/m³ représentant -1,620 € TTC pour une facture type de 120 m³.

1.2 Les indicateurs de performance

1.2.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1)

Cet indicateur est de 86 % (nombre d'abonnés desservis de 30 000 pour un nombre d'abonnés potentiels de 35 000). Ce résultat est très imprécis pour les raisons suivantes :

- Les abonnés desservis sont les abonnés raccordés disposant ou non d'une boîte de branchement d'eaux usées et les abonnés raccordables disposant d'une boîte de branchement. La seule information disponible et proche de cette définition est le nombre de branchements présents dans le Système d'Information Géographique du SIARP à savoir 29 746. Or, le recensement de ces branchements est lié aux inspections télévisées réalisées progressivement. Ainsi, le nombre de branchements est estimé à 30 000 ;
- les abonnés potentiels sont les abonnés relevant des zones d'assainissement collectif déterminé dans les zonages d'assainissement approuvés ; la majorité des zonages étant anciens et les informations de l'INSEE ne permettant pas de mettre à jour les informations qui en ressortent, le seul document disponible et proche de cette définition est le fichier des abonnés « eau potable » ; or ce fichier présentent le nombre d'abonnements « eau potable » et non le nombre d'abonnés ; un abonné pouvant donc avoir plusieurs abonnements, une estimation des compteurs d'eau multiples a été faite et retranchée ; les abonnés ne payant pas la redevance assainissement ont été retirés ; le nombre d'abonnés potentiels a donc été estimé à 35 000.

1.2.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B)

En 2018, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale est de 93/120 :

- Plan des réseaux (sur 15) :
 - Plan des réseaux de collecte : 10/10,
 - Procédure de mise à jour annuelle du plan des réseaux : 5/5,
- Inventaire des réseaux (sur 30) :
 - Existence et mise à jour d'un inventaire des réseaux : 10/10,
 - Connaissance des matériaux et diamètres : 3/5,
 - Connaissance de la date/période de pose : 15/15,

- Informations complémentaires (sur 75) :
 - Plan des réseaux avec les altimétries des canalisations connues pour au moins 50% : 10/10
 - Plan des réseaux avec les altimétries des canalisations connues au-delà de 50% : 0/5
 - Localisation et description des ouvrages annexes : 10/10
 - Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques : 10/10
 - Plan/inventaire du nombre de branchement par tronçon : 0/10
 - Inventaire localisant les interventions et travaux par tronçon : 0/10
 - Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'auscultation des réseaux et document mentionnant les réparations ou travaux effectués : 10/10
 - Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement : 10/10

Afin d'améliorer le résultat de cet indicateur, il est donc nécessaire de :

- Poursuivre le programme d'inspections télévisées, ces diagnostics permettront de compléter les données manquantes sur les matériaux des canalisations,
- Réaliser un levé topographique des réseaux pour lesquels l'altimétrie est inconnue,
- Poursuivre la démarche visant à améliorer la précision des rapports établis suite aux interventions d'urgence,
- Trouver un moyen technique au travers du SIG de comptabiliser les branchements par tronçon.

1.2.3 Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (P203.3)

Indicateur non défini à ce jour.

1.2.4 Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (P204.3)

Indicateur non défini à ce jour.

1.2.5 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (P205.3)

Indicateur non défini à ce jour.

1.2.6 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Le SIARP n'étant pas gestionnaire d'ouvrage d'épuration en 2018, il n'est pas soumis à cet indicateur.

1.2.7 Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (P207.0)

En 2018, le SIARP n'a pas accordé d'abandons de créances ou de versement à un fonds de solidarité.

1.2.8 Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

En 2018, aucune demande d'indemnisation n'a été suivie d'un dédommagement effectif.

1.2.9 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)

5 points sur l'ensemble du réseau (soit 0.85 point pour 100 km de réseau collectif gravitaire et de refoulement) ont nécessité au moins deux interventions durant l'année 2018. Ces points sont détaillés au III.1.3.

1.2.10 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (P253.2)

En 2018, 4 490 mètres de réseau d'eaux usées ont été renouvelés ou réhabilités contre 6 200 m en 2017, 3 450 en 2016, 3 723 en 2015 et 4 016 en 2014. Le linéaire moyen remplacé annuellement au cours des 5 dernières années est de 4 375 mètres, soit 0,74 % du réseau collectif gravitaire et de refoulement par an.

1.2.11 Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (P254.3)

Le SIARP n'est pas soumis à cet indicateur n'ayant pas géré d'ouvrage d'épuration en 2018.

1.2.12 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (P255.3)

En 2018, l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte d'eaux usées est de 100/120 :

- Eléments communs à tous les types de réseaux (sur 100) :
 - Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs : 20/20,
 - Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet : 10/10,
 - Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu : 20/20,
 - Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet : 30/30,
 - Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance ainsi que les résultats : 10/10 (source de données : gestionnaire du service),
 - Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur : 0/10.
- Secteurs en réseaux séparatifs (sur 10) :
 - Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur : 0/10.
- Secteurs en réseaux unitaires (sur 10) :
 - Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage : 10/10.

1.2.13 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

En 2018, la durée d'extinction de la dette est de 0,77 an.

1.2.14 Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente (P257.0)

Le SIARP ne procède pas à la facturation de l'assainissement. Le délégataire en charge du service de production et de distribution de l'eau potable réalise cette facturation.

L'indicateur P257.0 « taux d'impayés sur les factures d'assainissement » peut être assimilé à l'indicateur P154.0 « taux d'impayés sur les factures d'eau potable » supposant que l'impayé concerne une facture complète et non une seule partie du montant facturé.

L'indicateur P257.0, pour l'année 2018, n'est pas connu puisque l'indicateur P154.0 n'est lui-même pas publié.

1.2.15 Taux de réclamations (P258.1)

229 demandes ont été faites au SIARP. 210 ont fait l'objet d'une intervention sur les ouvrages gérés par le SIARP. Le taux de réclamations est donc en 2018 de 7 pour 1000 abonnés desservis.

Cet indicateur est imprécis pour la même raison que l'indicateur visé au V.1.2.1, en ce qui concerne les abonnés desservis.

2 Le service assainissement non collectif (annexe 16)

2.1 Les indicateurs descriptifs du service

2.1.1 Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement (D301.0)

La population en assainissement non collectif est estimée à 1 633 habitants (710 abonnés).

Ce résultat est imprécis pour plusieurs raisons :

- Le Service Public d'Assainissement Non Collectif n'a pas réalisé le contrôle de l'ensemble des installations d'ANC ; ce nombre de foyer est estimé à partir d'un fichier fourni par le délégataire en charge de la distribution d'eau potable ; or ce fichier présente le nombre d'abonnements « eau potable » et non le nombre d'abonnés (un abonné pouvant avoir alors plusieurs abonnements),
- Le nombre d'habitant par abonné pris en compte est basé sur le nombre d'habitants par foyer fourni par l'INSEE à savoir 2,3.

2.1.2 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

En 2018, l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est de 80/140 :

- Eléments obligatoires (sur 100) :
 - Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération : 0/20,
 - Application du règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération : 20/20,
 - Délivrance de rapport de vérification de l'exécution des installations créées ou réhabilitées : 30/30,
 - Délivrance de rapport de vérification du bon fonctionnement et de l'entretien des autres installations : 30/30,
- Eléments facultatifs (sur 40) :
 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations : 0/10,
 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations : 0/20,
 - Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange : 0/10.

Afin d'améliorer le résultat de cet indicateur, il est nécessaire de demander aux communes concernées de délibérer sur le zonage d'assainissement après mise à enquête publique puis de mettre en place un service pour l'entretien des installations.

2.1.3 Les indicateurs de performance : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Entre le 7 décembre 2005 (création du service) et le 31 décembre 2018, 403 installations d'assainissement non collectif ont été contrôlées. 195 sont conformes ou ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement, soit 48,4 % des installations contrôlées.

Annexes

Annexe 1 : Organigramme des services du SIARP

Annexe 2 : Ouvrages d'eaux usées gérés par le SIARP

Annexe 3 : Ouvrages d'eaux pluviales gérés par le SIARP

Annexe 4 : Inspection télévisée des réseaux d'eaux usées

Annexe 5 : Intervention d'urgence sur les ouvrages d'eaux usées

Annexe 6 : Inspection télévisée des réseaux d'eaux pluviales

Annexe 7 : Petits travaux sur les ouvrages d'eaux usées

Annexe 8 : Opérations du programme pluriannuel de travaux et travaux de réhabilitation sur les postes de refoulement

Annexe 9 : Petits travaux sur les ouvrages d'eaux pluviales

Annexe 10 : Instruction des documents d'urbanisme, demandes de raccordement et contrôle des branchements neufs

Annexe 11 : Instruction des déclarations de projets de travaux et d'intention de commencement des travaux

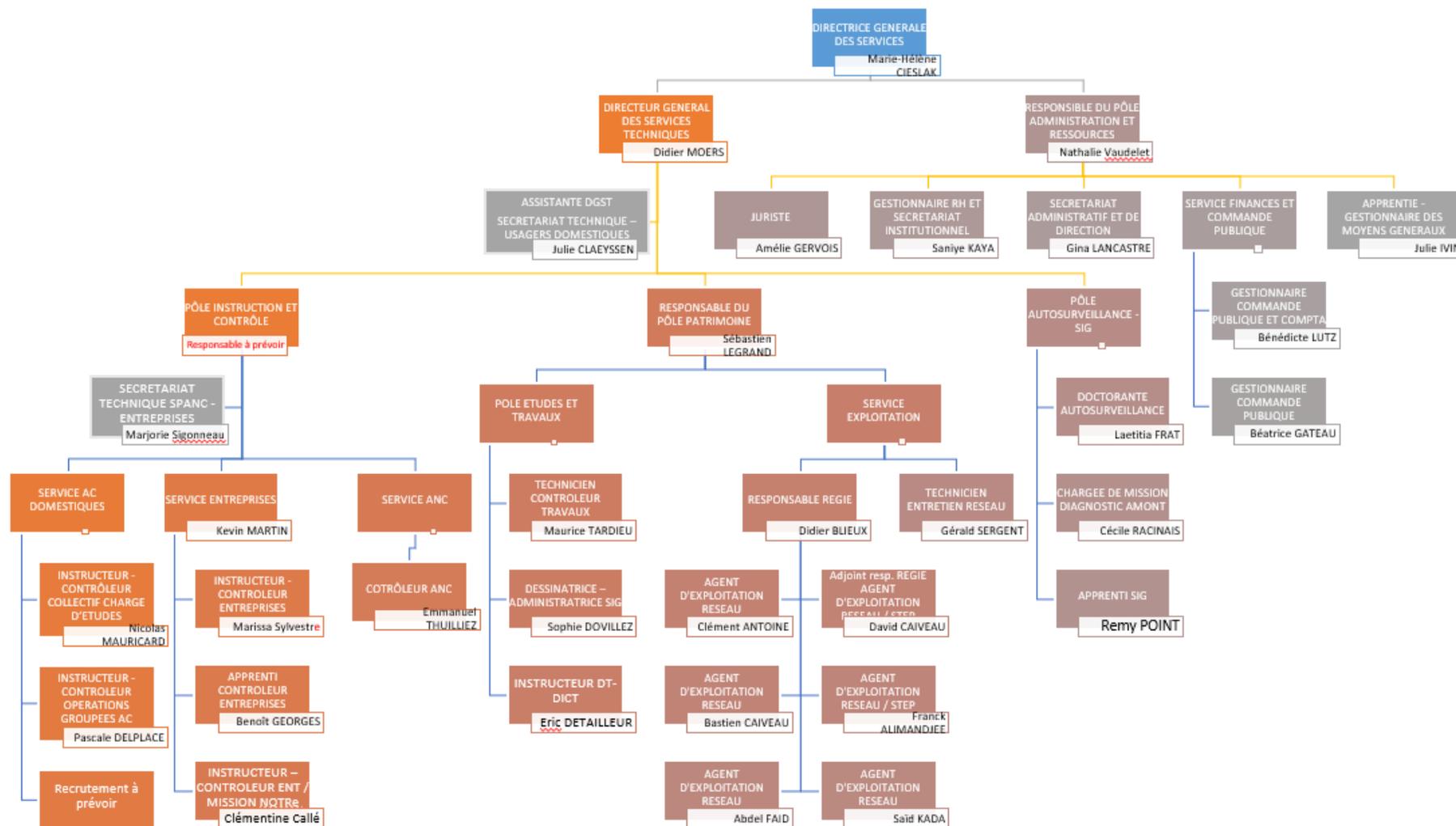
Annexe 12 : Contrôle des installations d'assainissement non collectif (ANC)

Annexe 13 : Evolution des volumes d'assiette et des redevances perçues

Annexe 14 : Indicateurs réglementaires du Service Assainissement Collectif

Annexe 15 : Indicateurs réglementaires du Service Assainissement Non collectif

Annexe 1 : Organigramme des services du SIARP



Annexe 2 : Ouvrages d'eaux usées gérés par le SIARP

Commune	Linéaire (m) du réseau eaux usées en gravitaire selon le diamètre (mm) - 2018												Total	Diamètres connus (%)
	Non connu	≤ 150	≤ 200	≤ 300	≤ 400	≤ 500	≤ 600	≤ 1 000	≤ 1 200	≤ 1 400	≤ 2 000	Ovoïde		
Ableiges	0	125	6 787	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 912	100.00%
Boisemont	0	2 340	5 064	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 404	100.00%
Boissy-l'Aillerie	0	768	9 468	143	0	1 021	0	0	0	0	0	0	11 400	100.00%
Cergy	898	5 467	74 513	11 200	2 101	2 353	0	0	0	0	0	0	96 532	99.07%
Cormeilles-en-Vexin	4	100	11 593	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 698	99.96%
Courcelles-sur-Viosne	0	0	3 603	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 603	100.00%
Courdimanche	11	142	20 358	288	5	0	0	0	0	0	0	0	20 802	99.95%
Ennery	95	629	9 863	2 235	289	170	615	0	0	0	0	0	13 896	99.31%
Epiais-Rhus	7	549	4 774	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 331	99.87%
Eragny	299	3 828	33 907	4 677	79	0	0	0	0	0	0	0	42 790	99.30%
Frémécourt	0	21	4 370	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 391	100.00%
Génicourt	0	1 543	6 775	569	0	0	0	0	0	0	0	0	8 887	100.00%
Grisy-les-Plâtres	4	1 184	4 010	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 198	99.92%
Hérouville	3	95	4 294	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 392	99.92%
Jouy-le-Moutier	251	2 601	39 511	3 662	741	335	0	0	0	138	0	0	47 239	99.47%
Livilliers	0	111	2 430	80	0	0	0	0	0	0	0	0	2 620	100.00%
Menucourt	0	864	17 021	782	0	0	0	0	0	0	0	0	18 668	100.00%
Montgeroult	0	114	6 579	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 694	100.00%
Neuville-sur-Oise	23	380	8 515	349	542	0	0	0	0	0	0	0	9 809	99.77%
Osny	1 259	2 270	45 545	2 450	350	937	0	0	0	0	0	0	52 811	97.62%
Pontoise	1 393	5 687	23 593	11 282	9 420	3 559	2 969	466	287	490	359	2 739	62 244	97.76%
Puiseux-Pontoise	0	306	3 325	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 631	100.00%
Saint-Ouen-l'Aumône	86	3 233	42 735	7 625	3 198	3 129	29	15	0	0	0	0	60 050	99.86%
Vauréal	172	952	40 132	2 610	400	0	0	0	0	0	0	0	44 266	99.61%
SIARP	4 505	33 310	428 764	47 951	17 125	11 503	3 613	481	287	628	359	2 739	551 266	99.18%
Répartition (%)	0.82%	6.04%	77.78%	8.70%	3.11%	2.09%	0.66%	0.09%	0.05%	0.11%	0.07%	0.50%		

Commune	Linéaire (m) du réseau eaux usées en refoulement selon le diamètre (mm) - 2018									
	Non connu	≤ 60	≤ 100	≤ 125	≤ 160	≤ 200	≤ 250	≤ 350	Total	Diamètres connus (%)
Ableiges	134	0	146	821	0	0	0	0	1 101	87,8
Boisemont	0	0	109	0	0	0	0	0	109	100,0
Boissy-l'Aillerie	0	0	1 184	102	0	601	0	0	1 887	100,0
Cergy	0	0	582	867	0	728	0	0	2 177	100,0
Cormeilles-en-Vexin	0	0	774	285	0	0	0	0	1 059	100,0
Courcelles-sur-Viosne	0	0	128	81	0	0	0	0	209	100,0
Courdimanche	0	166	153	0	0	0	0	0	319	100,0
Ennery	0	0	155	232	0	0	0	0	387	100,0
Epiais-Rhus	0	271	247	404	0	0	0	0	922	100,0
Eragny	0	323	461	0	0	0	0	0	783	100,0
Frémécourt	0	0	801	0	0	0	0	0	801	100,0
Génicourt	0	0	514	0	0	0	0	0	514	100,0
Grisy-les-Plâtres	0	0	748	0	0	0	0	0	748	100,0
Hérouville	0	0	593	875	0	0	0	0	1 468	100,0
Jouy-le-Moutier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	/
Livilliers	0	25	262	0	0	0	0	0	286	100,0
Menucourt	0	0	0	0	0	0	857	0	857	100,0
Montgeroult	0	109	167	0	563	131	0	0	970	100,0
Neuville-sur-Oise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	/
Osny	0	170	1 369	0	331	0	0	1 014	2 885	100,0
Pontoise	0	295	265	146	0	248	0	0	954	100,0
Puiseux-Pontoise	0	0	0	170	0	0	0	0	170	100,0
Saint-Ouen-l'Aumône	0	383	1 004	0	0	0	0	0	1 386	100,0
Vauréal	0	0	0	0	0	0	0	0	0	/
SIARP	134	1 742	9 663	3 983	894	1 707	857	1 014	19 992	99,3
Répartition (%)	0,7	8,7	48,3	19,9	4,5	8,5	4,3	5,1		

Commune	Nombre de regards selon la profondeur (m) - 2018						Profondeurs connues (%)
	Non connu	≤ 2	≤ 4	≤ 6	> 6	Total	
Ableiges	10	142	69	7	1	219	95.63%
Boisemont	17	92	71	8	3	174	91.10%
Boissy-l'Aillerie	7	162	203	13	2	380	98.19%
Cergy	838	789	1799	334	42	2964	77.96%
Cormeilles-en-Vexin	35	176	112	1	0	289	89.20%
Courcelles-sur-Viosne	2	44	36	2	2	84	97.67%
Courdimanche	85	226	447	48	4	725	89.51%
Ennery	56	179	293	15	0	487	89.69%
Epiais-Rhus	9	81	76	0	0	157	94.58%
Eragny	337	414	632	185	87	1318	79.64%
Frémécourt	13	72	43	1	0	116	89.92%
Génicourt	21	77	128	7	0	212	90.99%
Grisy-les-Plâtres	9	88	50	5	1	144	94.12%
Hérouville	3	80	50	8	0	138	97.87%
Jouy-le-Moutier	125	523	900	98	35	1556	92.56%
Livilliers	2	49	30	7	0	86	97.73%
Menucourt	59	327	306	16	0	649	91.67%
Montgeroult	7	152	55	2	0	209	96.76%
Neuville-sur-Oise	28	134	101	38	3	276	90.79%
Osny	209	440	979	76	6	1501	87.78%
Pontoise	184	1010	1146	124	12	2292	92.57%
Puiseux-Pontoise	4	39	45	9	6	99	96.12%
Saint-Ouen-l'Aumône	258	479	1054	272	33	1838	87.69%
Vauréal	128	552	1001	83	6	1642	92.77%
SIARP	2446	6327	9626	1359	243	17555	87.77%
Répartition (%)	13.93%	36.04%	54.83%	7.74%	1.38%		

Branchements publics - 2018	
Linéaire (m)	Nombre
1 892	361
1 617	287
3 396	555
27 740	4 336
2 170	372
646	119
6 351	1 171
5 050	756
1 198	223
13 862	2 202
810	193
1 289	214
1 366	240
882	191
16 520	2 925
756	138
9 848	1 449
610	140
3 392	529
18 845	2 963
19 770	4 099
1 140	167
21 722	2 976
16 890	3 140
177 764	29 746

Commune	Linéaire (m) des canalisations (gravitaire et refoulement) selon les matériaux - 2018									Matériaux connus (%)
	Non connu	Autre	Amiante ciment	PVC	Béton	Fonte	Grès vernissé	Gaine	Total connu	
Ableiges	1 196	0	2 296	1 048	0	2 912	744	0	7 001	85.41%
Boisemont	448	0	497	779	0	0	5 623	165	7 065	94.04%
Boissy-l'Aillierie	1 143	22	4 273	1 203	0	2 154	4 100	179	11 931	91.25%
Cergy	13 270	132	53 516	6 787	7 600	2 125	4 349	10 931	85 438	86.56%
Cormeilles-en-Vexin	3 686	0	2 809	179	0	6 083	0	0	9 071	71.11%
Courcelles-sur-Viosne	0	0	1 451	0	0	2 164	0	197	3 812	100.00%
Courdimanche	1 557	22	9 585	8 272	106	144	1 191	244	19 564	92.63%
Ennery	633	197	6 130	3 107	1 031	1 005	738	1 443	13 650	95.57%
Epias-Rhus	290	0	4 535	798	0	77	104	449	5 962	95.36%
Eragny	6 892	14	27 181	1 198	2 367	276	1 934	3 711	36 682	84.18%
Frémécourt	1 047	0	258	0	0	3 886	0	0	4 144	79.82%
Génicourt	517	0	8 343	138	0	358	0	46	8 885	94.50%
Grisy-les-Plâtres	759	0	1 325	230	0	0	3 443	189	5 187	87.23%
Hérouville	1 476	20	2 463	195	0	257	962	488	4 384	74.81%
Jouy-le-Moutier	2 764	133	27 345	2 476	2 931	3 411	5 559	2 620	44 475	94.15%
Livilliers	286	77	673	56	0	141	873	800	2 620	90.14%
Menucourt	1 091	142	6 974	2 006	32	2 127	3 152	4 000	18 433	94.41%
Montgeroult	1 582	0	3 625	804	0	1 202	355	95	6 081	79.35%
Neuville-sur-Oise	752	0	4 583	466	0	327	2 098	1 582	9 057	92.33%
Osny	9 528	40	32 877	2 802	1 501	2 946	3 508	2 492	46 168	82.89%
Pontoise	4 948	214	17 727	2 957	17 836	3 177	7 818	8 522	58 250	92.17%
Puiseux-Pontoise	303	56	1 422	734	0	0	1 285	0	3 498	92.02%
Saint-Ouen-l'Aumône	4 752	274	28 507	2 418	7 068	3 011	9 274	6 133	56 684	92.27%
Vauréal	4 535	126	23 161	10 897	644	204	3 329	1 371	39 731	89.75%
SIARP	63 457	1 470	271 558	49 549	41 115	37 987	60 439	45 656	507 774	88.89%
Répartition (%)	12.50%	0.29%	53.48%	9.76%	8.10%	7.48%	11.90%	8.99%		

Commune	Linéaire (m) des canalisations (gravitaire et refoulement) selon l'année de création - 2018																
	Non connue	Avant 1969	Années 1970	Années 1980	Années 1990	Années 2000	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total	Années connues (%)
Ableiges	516	0	2 104	11	4 032	164	0	440	137	0	786	0	0	0	6	8 197	93.70%
Boisemont	14	182	0	2 691	3 775	629	0	0	165	0	0	58	0	0	0	7 513	99.81%
Boissy-l'Aillierie	69	0	0	6 574	3 789	2 346	102	16	32	32	0	84	0	0	30	13 075	99.47%
Cergy	899	0	24 207	50 142	5 787	4 477	1 087	1 464	3 278	114	1 726	2 373	26	2 058	1 068	98 709	99.09%
Cormeilles-en-Vexin	536	0	0	0	10 900	1 320	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 757	95.79%
Courcelles-sur-Viosne	0	0	0	1 618	310	0	51	0	0	0	1 688	0	0	0	146	3 812	100.00%
Courdimanche	428	0	0	6 505	11 963	1 488	97	0	108	290	0	0	0	0	244	21 121	97.97%
Ennery	25	943	455	4 896	2 247	4 559	359	78	490	230	0	0	0	0	0	14 283	99.82%
Epiais-Rhus	45	0	0	4 188	1 110	510	0	400	0	0	0	0	0	0	0	6 253	99.29%
Eragny	1 401	0	20 596	11 330	5 126	2 421	445	373	486	0	157	105	346	353	433	43 573	96.78%
Frémécourt	0	0	0	0	4 927	0	0	265	0	0	0	0	0	0	0	5 192	100.00%
Génicourt	339	0	0	8 734	76	146	0	60	0	0	0	0	0	0	46	9 402	96.40%
Grisy-les-Plâtres	346	0	0	3 543	1 868	189	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 946	94.17%
Hérouville	200	0	0	1 461	1 470	2 591	0	0	79	0	59	0	0	0	0	5 860	96.58%
Jouy-le-Moutier	1 168	0	4 081	24 581	7 533	3 647	363	1 028	1 875	1 157	0	880	519	406	0	47 239	97.53%
Livilliers	37	0	0	1 467	164	1 239	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 907	98.74%
Menucourt	158	0	4 550	3 133	3 630	3 115	589	951	244	876	954	0	620	529	176	19 524	99.19%
Montgeroult	65	0	0	2 995	4 492	0	111	0	0	0	0	0	0	0	0	7 664	99.15%
Neuville-sur-Oise	1 812	0	555	1 299	3 732	743	153	376	32	793	0	150	0	0	165	9 809	81.53%
Osny	525	1 610	11 836	23 036	10 895	3 875	829	0	633	125	665	430	1 150	40	46	55 695	99.06%
Pontoise	5 501	16 727	14 284	6 933	3 632	7 235	869	205	0	623	1 069	1 641	947	2 584	948	63 198	91.30%
Puiseux-Pontoise	130	0	0	0	3 412	0	0	0	18	0	0	0	0	0	241	3 801	96.58%
Saint-Ouen-l'Aumône	1 781	2 623	18 740	13 785	7 857	7 306	2 160	263	287	2 273	1 277	506	30	965	1 583	61 436	97.10%
Vauréal	460	0	0	31 729	8 739	1 082	684	0	176	341	0	46	0	417	594	44 266	98.96%
SIARP	16 456	22 084	101 407	210 651	111 467	49 085	7 898	5 919	8 040	6 852	8 380	6 274	3 639	7 352	5 727	571 231	97.12%
Répartition (%)	2.88%	3.87%	17.75%	36.88%	19.51%	8.59%	1.38%	1.04%	1.41%	1.20%	1.47%	1.10%	0.64%	1.29%	1.00%		

Listing des postes de refoulement - 2018			
Nom sur la commune	Localisation	Taille de la bache (m ³)	Télésurveillance
Ableiges 1	Rue Maréchal Leclerc	2	Oui
Ableiges 2	Résidence des Rives de Viosne	2	Oui
Ableiges 3	Rue de la Prairie	1	Oui
Boisemont 1	Mairie	1	Non
Boisemont 2	Rue de Vauréal	2	Non
Boissy 1	Chemin du tunnel	2	Oui
Boissy 2	Rue Macaigne Fortier	3	Oui
Boissy 3	Rue Victor Hugo	3	Oui
Boissy 4	19 rue Victor Hugo	2	Oui
Boissy 5	32 rue Ferdinand Jacob	1	Oui
Boissy 6	44 rue Ferdinand Jacob	2	Oui
Boissy 7	68 rue Ferdinand Jacob	2	Oui
Boissy 8	62 rue Ferdinand Jacob	2	Oui
Boissy 9	Allée du moulin	2	Oui
Cergy 1	Rue Pierre Vogler - rue de Neuville	3,5	Oui
Cergy 2	Sente de la Rousselette - rue Vogler	2	Oui
Cergy 3	Route de Vauréal	2	Oui
Cergy 4	Chemin de la Guêpière	2	Non
Cergy HAM	Rue de Neuville	2	Oui
Cormeilles 1	Rue Chaudar	2	Oui
Cormeilles 2	Rue de Grisy	2	Oui
Cormeilles 3	Rue de Bréançon	2	Oui
Cormeilles 4	Rue de Bazancourt	2	Oui
Courcelles 1	Rue des Marais	2	Oui
Courcelles 2	Rue de la Tour	2	Oui
Courdimanche 1	Rue Fleury	2	Oui
Courdimanche 2	Sente Fleury	2	Oui
Courdimanche 3	Rue ronde	1	Oui
Courdimanche 4	Rue François Lambert	1,5	Oui
Ennery 1	25 rue du Perreux	2	Oui
Ennery 2	Route de la fontaine du regard	2,5	Oui
Epiais 1	Ruelle de la vanne	2	Oui
Epiais 2	Rue Chantereines	2	Oui
Epiais 3	Route de Vallangoujard	2	Oui
Eragny 1	Rue de Neuville	2	Oui
Eragny 2	Route nationale (Guichard)	2,5	Oui
Eragny 3	Sente des prés	2	Oui
Eragny 4	Clos du manège	2,5	Oui
Eragny 5	Impasse des rosiers	2	Oui
Eragny 6	Rue de la Miramène	2	Oui
Eragny 7	Résidence des Bas Noyers	1	Oui
Frémécourt	Rue de Cléry	2	Oui

Listing des postes de refoulement - 2018			
Nom sur la commune	Localisation	Taille de la bache (m ³)	Télésurveillance
Génicourt	Rue des sablons	2	Non
Grisy 1	Rue de Berval	2	Oui
Grisy 2	Rue des Cormeilles	2	Oui
Grisy 3	Chemin du bois Queyris	2	Oui
Hérouville 1	Rue Moucette	2	Oui
Hérouville 2	Rue Georges Duhamel	2	Oui
Hérouville 3	R.D 79	2	Oui
Livilliers 1	Rue du moulin	2	Oui
Livilliers 2	Rue de Paris	1	Oui
Menucourt 1	La Taillette	3	Oui
Montgeroult 1	Rue des Vallées	3	Oui
Montgeroult 2	Rue du Raidillon	2	Oui
Montgeroult 3	Rue Jean Perrin	2	Oui
Montgeroult 4	Chemin des Grands Prés	2	Oui
Osny 1	Rue de Génicourt	2	Oui
Osny 10	Rue st Jean	2	Oui
Osny 2	Rue Henry Lechauguette	3	Oui
Osny 4	Parc de Grouchy	2	Non
Osny 5	Rue du grand moulin	1	Oui
Osny 6	Rue de l'église	1	Oui
Osny 7	Rue Robinson	1	Oui
Osny 8	Rue des iles	1	Oui
Osny 9	Chemin de la colonne	5	Oui
Osny Immarmont	Rue de l'abbé Léonard	3	Oui
Pontoise	Bassin Abattoirs	2	Oui
Pontoise	Bassin Hermitage	2	Oui
Pontoise 1	5 quai Eugène Turpin	2	Oui
Pontoise 10	Rue de Rouen	2	Oui
Pontoise 2	51 quai Eugène Turpin	2	Oui
Pontoise 3	Quai Turpin/chemin du Ruisseau	2	Oui
Pontoise 4	Quai Turpin/chemin de la Prairie	2	Oui
Pontoise 5	Route d'Auvers/chemin des Gares	2	Oui
Pontoise 6	68 rte d'Auvers	2	Oui
Pontoise 7	Plateau st Martin université	4	Oui
Pontoise 8	Rue des Etanet - 2 ponts	2	Oui
Pontoise 9	Rue Saint-Martin	Poste en ligne	Oui
Pontoise 10	Rue des sources	2	Non
Puiseux 1	Chemin de la fontaine	2	Oui
SOA 1	Rue Alexandre Prachay	2,5	Oui
SOA 2	Rue des Bourseaux	3	Oui
SOA 3	Rue de Sully	2	Oui
SOA 4	Chemin du marais	2	Oui

Listing des postes de refoulement - 2018			
Nom sur la commune	Localisation	Taille de la bache (m ³)	Télesurveillance
SOA 5	Impasse Edouard Vaillant	2	Oui
SOA 6	Rue Colbert	1	Non

Annexe 3 : Ouvrages d'eaux pluviales gérés par le SIARP

Commune	Linéaire (m) du réseau collectif d'eaux pluviales en gravitaire selon le diamètre (mm) - 2018															Total connu	Total	Diamètres connus (%)
	Non connus	≤ 150	≤ 200	≤ 300	≤ 400	≤ 500	≤ 600	≤ 700	≤ 800	≤ 900	≤ 1 000	≤ 1 200	≤ 1 400	≤ 1 500	Dalot			
Ableiges	53	0	213	881	1 110	15	30	0	0	0	0	0	0	0	1	2 249	2 302	97.71%
Boissy-l'Aillierie	636	3	232	1 383	411	911	181	0	843	172	469	59	0	0	0	4 665	5 301	88.00%
Cormeilles-en-Vexin	357	94	379	1 263	812	259	54	0	0	0	0	0	0	0	0	2 861	3 218	88.92%
Ennery	1 654	803	642	4 155	1 399	1 002	2 717	21	378	152	460	163	0	0	12	11 906	13 560	87.80%
Epiais-Rhus	186	2	435	666	403	78	0	0	0	0	0	0	0	0	77	1 661	1 847	89.94%
Frémécourt	294	0	102	511	329	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	941	1 235	76.19%
Grisy-les-Plâtres	24	30	137	711	617	86	336	0	0	0	0	0	0	0	0	1 915	1 939	98.74%
Hérouville	29	219	149	261	299	0	0	41	0	0	0	0	0	0	5	973	1 002	97.13%
Livilliers	13	12	0	33	80	0	62	0	0	0	0	0	0	0	5	193	207	93.48%
Montgerout	130	106	231	198	100	121	0	0	0	0	1	0	0	0	0	756	885	85.37%
Pontoise	31	0	0	0	0	0	46	0	0	0	46	635	336	914	0	1 978	2 009	98.45%
SIARP	3 406	1 269	2 519	10 061	5 559	2 472	3 427	62	1 221	324	975	857	336	914	100	30 099	33 505	89.83%
Répartition (%)	10.17%	3.79%	7.52%	30.03%	16.59%	7.38%	10.23%	0.19%	3.65%	0.97%	2.91%	2.56%	1.00%	2.73%	0.30%			

Commune	Grille			Avaloir			Grille avaloir			Ensemble 2018
	avec décantation	sans décantation	non connu	avec décantation	sans décantation	non connu	avec décantation	sans décantation	non connu	
Ableiges	5	18	26	49	8	18	12	38	0	6
Boissy-l'Aillerie	10	7	52	69	2	12	46	60	6	11
Cormeilles-en-Vexin	2	23	32	57	12	18	21	51	0	0
Ennery	16	104	56	176	6	38	3	47	23	14
Epiais-Rhus	0	1	2	3	13	6	16	35	2	2
Frémécourt	3	30	15	48	1	9	6	16	0	0
Grisy-les-Plâtres	0	2	4	6	0	1	26	27	0	1
Hérouville	1	14	4	19	1	16	1	18	0	3
Livilliers	8	0	0	8	0	9	0	9	0	2
Montgeroult	5	4	37	46	0	3	20	23	0	0
Pontoise	0	0	5	5	0	0	1	1	1	0
SIARP	45	185	207	437	35	112	140	287	32	33

Commune	Puisard	Chambre à sable	Mare / Bassin / Zone inondable	Déshuileur / séparateur d'hydrocarbure
Ableiges	12	0	1	1
Boissy-l'Aillerie	5	0	1	0
Cormeilles-en-Vexin	10	2	2	0
Ennery	2	2	10	6
Epiais-Rhus	0	0	0	0
Frémécourt	3	0	2	0
Grisy-les-Plâtres	0	0	2	0
Hérouville	2	0	0	0
Livilliers	0	1	1	0
Montgeroult	21	0	0	0
Pontoise	0	0	1	0
SIARP	55	5	20	7

Annexe 4 : inspection télévisée des réseaux d'eaux usées

Commune	Linéaire de réseau (m) inspectées/non inspectées				Linéaire (m) de réseau selon l'état des canalisations			
	Non inspectés	Inspectés en 2018	Total inspectés	Inspectés (%)	bon	acceptable	mauvais	à renouveler
Ableiges	243	222	6 669	96.48%	5 474	670	414	111
Boisemont	343	58	7 061	95.37%	5 281	404	1 316	60
Boissy-l'Aillierie	80	779	11 319	99.30%	10 901	232	174	12
Cergy	12 464	3 747	84 068	87.09%	64 362	15 219	3 259	1 228
Cormeilles-en-Vexin	2 857	0	8 841	75.58%	8 218	347	223	53
Courcelles-sur-Viosne	0	186	3 603	100.00%	3 315	239	48	0
Courdimanche	1 261	244	19 541	93.94%	15 619	3 056	847	19
Ennery	678	0	13 218	95.12%	11 278	392	1 209	340
Epiais-Rhus	19	0	5 311	99.64%	4 380	644	287	0
Eragny	6 452	2 552	36 338	84.92%	26 065	7 655	1 822	794
Frémécourt	226	0	4 164	94.85%	4 066	33	65	0
Génicourt	113	46	8 774	98.73%	6 748	475	1 520	32
Grisy-les-Plâtres	11	0	5 187	99.78%	5 026	122	39	0
Hérouville	8	0	4 384	99.81%	4 257	127	0	0
Jouy-le-Moutier	4 142	2 497	43 097	91.23%	34 044	7 616	900	537
Livilliers	0	0	2 620	100.00%	2 117	395	65	44
Menucourt	494	477	18 174	97.36%	15 161	685	1 343	982
Montgeroult	2 446	1 525	4 248	63.46%	3 094	211	269	24
Neuville-sur-Oise	909	4 990	8 900	90.73%	7 897	693	250	59
Osny	8 099	2 206	44 712	84.66%	35 488	6 713	1 926	585
Pontoise	4 590	7 507	57 654	92.63%	41 445	9 681	4 851	1 670
Puiseux-Pontoise	303	0	3 327	91.65%	3 330	112	126	0
Saint-Ouen-l'Aumône	4 260	15 653	55 789	92.91%	44 380	6 673	3 206	1 530
Vauréal	4 209	727	40 057	90.49%	30 328	7 521	1 762	446
SIARP	54 208	43 414	497 058	90.17%	392 274	69 916	25 920	8 525
					79%	14%	5%	2%

Commune	Linéaire de branchement (m) inspectées/non inspectées				Linéaire (m) de branchement selon l'état des canalisations			
	Non inspectés	Inspectés en 2018*	Total inspectés	Inspectés (%)	bon	acceptable	mauvais	à renouveler
Ableiges	1 738	17	154	8.15%	154	0	0	0
Boisemont	301	11	1 316	81.38%	1 238	51	22	6
Boissy-l'Aillierie	477	177	2 920	85.96%	2 698	126	93	14
Cergy	25 176	398	2 563	9.24%	2 198	164	131	56
Cormeilles-en-Vexin	2 165	0	5	0.24%	5	0	0	0
Courcelles-sur-Viosne	522	0	125	19.29%	104	0	10	0
Courdimanche	5 988	0	364	5.72%	198	0	0	12
Ennery	1 472	0	3 578	70.86%	3 264	0	273	35
Epiais-Rhus	62	0	1 136	94.83%	948	80	83	5
Eragny	11 790	1 240	2 072	14.95%	1 621	310	258	93
Frémécourt	806	0	4	0.51%	4	0	0	0
Génicourt	70	0	1 219	94.57%	997	176	44	3
Grisy-les-Plâtres	398	8	969	70.88%	896	52	10	2
Hérouville	142	0	740	83.96%	682	20	16	29
Jouy-le-Moutier	15 760	561	760	4.60%	624	128	50	0
Livilliers	25	0	731	96.72%	709	3	18	0
Menucourt	1 943	0	7 905	80.27%	6 728	17	713	387
Montgeroult	586	359	24	3.94%	20	0	4	0
Neuville-sur-Oise	973	1 779	2 419	71.31%	2 147	63	121	5
Osny	17 997	177	848	4.50%	1 119	127	61	18
Pontoise	14 784	2 031	4 986	25.22%	2 586	383	443	127
Puiseux-Pontoise	109	0	1 031	90.41%	902	61	94	16
Saint-Ouen-l'Aumône	15 697	4 591	6 025	27.74%	4 901	354	534	199
Vauréal	13 953	13	2 937	17.39%	2 571	289	49	35
SIARP	132 933	11 362	44 831	25.22%				
					Répartition (%)			
					85.22	5.49	6.91	2.38

Annexe 5 : Intervention d'urgence sur les ouvrages d'eaux usées

Commune	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Ableiges	-	-	1	2	2	3	3
Boisemont	0	0	0	1	2	0	3
Boissy-l'Aillie	1	0	2	6	17	5	8
Cergy	47	29	35	40	78	57	32
Cormeilles-en-Vexin	-	-	0	1	6	6	4
Courcelles-sur-Viosne	-	-	0	1	1	1	1
Courdimanche	3	2	4	8	14	5	6
Ennery	3	4	2	2	6	2	4
Epias-Rhus	2	1	5	3	4	1	4
Eragny	20	12	18	19	37	18	17
Frémécourt	-	-	0	1	3	0	1
Génicourt	1	0	3	0	5	18	1
Grisy-les-Plâtres	2	3	2	0	11	1	3
Hérouville	0	0	1	0	4	0	3
Jouy-le-Moutier	26	13	12	23	16	16	16
Livilliers	0	0	1	0	1	6	1
Menucourt	17	18	10	15	16	34	3
Montgeroult	-	-	0	1	2	9	2
Neuville-sur-Oise	0	1	1	1	3	0	0
Osny	16	14	7	14	56	29	32
Pontoise	46	27	24	39	44	55	43
Puiseux-Pontoise	0	1	1	2	2	4	4
Saint-Ouen-l'Aumône	30	21	20	33	43	35	28
Vauréal	12	5	6	11	11	16	10
SIARP	226	152	158	223	384	321	229

Annexe 6 : inspection télévisée des réseaux d'eaux pluviales

Commune	Linéaire de canalisations (m) inspectées/non inspectées				Linéaire (m) du réseau selon l'état des canalisations			
	Non inspectés	Inspectés en 2018	Total inspectés	Inspectés (%)	bon	acceptable	mauvais	A renouveler
Ableiges	45	358	1 715	74.50%	1 475	45	34	9
Boissy-l'Aillierie	1 454	258	3 853	72.68%	2 712	690	356	43
Cormeilles-en-Vexin	0	384	1 917	59.58%	672	108	889	222
Ennery	7 347	285	6 111	45.05%	3 514	1 378	612	118
Epias-Rhus	300	189	1 547	83.76%	376	275	683	211
Frémécourt	0	162	656	53.10%	231	36	209	125
Grisy-les-Plâtres	889	353	1 034	53.32%	329	106	561	38
Hérouville	93	96	910	90.79%	583	218	106	0
Livilliers	19	20	187	90.44%	90	45	40	12
Montgeroult	10	137	398	44.95%	251	46	82	19
Pontoise	2 000	0	9	0.45%	9	0	0	0
SIARP	12 156	2 242	18 336	54.72%	10 242	2 946	3 572	798
				Répartition (%)	58.33%	16.78%	20.35%	4.54%

Annexe 7 : petits travaux sur les ouvrages d'eaux usées

Commune	Rue	Nature des travaux	Date travaux	Montant (€ HT)
Ableiges "la Villeneuve St Martin"	Rue François Vaudin	Changement tampons	Octobre 2018	1 777.06 €
Boissy / Osny	Poste de Refoulement	Nettoyage des abords	Novembre 2018	1 283.77 €
Boissy l'Aillerie	Rue de Gérocourt	Changement tampons	Septembre 2018	670.99 €
Boissy l'Aillerie	Rue de la République	Changement tampons	Octobre 2018	897.72 €
Boissy l'Aillerie	Chemin de Cormeilles	Changement tampons	Octobre 2018	2 824.92 €
Cergy	Rue St Martin	Mise à niveau boite de branchement	Mai 2018	799.53 €
Cergy	Bois de Cergy av maraichers	Intervention sur regards	Mai 2018	1 782.10 €
Cergy	Bois de Cergy Bd des Maraichers	Travaux intérieures regards	Juin 2018	10 533.40 €
Cergy	Bois de Cergy	Mise en sécurité regard	Octobre 2018	873.21 €
Cergy	Quartier des chênes	Changement tampon	Novembre 2018	811.93 €
Cergy	Place des Touleuses	Changement tampons	Décembre 2018	2 190.69 €
Cormeilles en Vexin	Rue de Montgeroult	Mise à niveau tampon	Mars 2018	1 459.12 €
Cormeilles en Vexin	0	Changement armoire poste	Avril 2018	6 774.39 €
Cormeilles en Vexin	Route de Grisy	Poste de refoulement	Septembre 2018	2 850.40 €
Courdimanche	3 rue des Coudraies	Réparation branchement	Octobre 2018	2 049.54 €
Diverses communes du SIARP	-	Campagne Changement tampons	1er trimestre 2018	69 447.61 €
Diverses communes du SIARP	-	Campagne Changement tampons	1er trimestre 2018	69 447.61 €
Ennery	Zone inondable	Jeunes plants	Septembre 2018	2 669.98 €
Ennery	Nouvelle ZAC	Fauchage des bassins	Octobre 2018	3 121.09 €
Epiais-Rhus	Rue de Normandie	Réparation collecteur suite a affaissement	Juillet 2018	4 625.50 €
Eragny	Route de Pierrelaye	Extension de réseau	Mai 2018	36 794.06 €
Frémécourt	Rue de Cléry	Changement tampon boite de branchement	Juillet 2018	508.88 €
Frémécourt	Rue de Cléry	Changement tampon boite de branchement	Aout 2018	1 302.16 €
Grisy les Plâtres	7 rue de Cormeilles	Réparation branchement, changement tampons	Octobre 2018	9 385.70 €
Jouy le Moutier	Allée du Terrier	Réparation de branchement	Février 2018	4 866.58 €
Jouy le Moutier	118 Gde rue	Changement tampon, hydro 60 x60	Janvier 2018	578.28 €

Commune	Rue	Nature des travaux	Date travaux	Montant (€ HT)
Jouy le Moutier	Rue des grès	Réparation branchement	Juin 2018	4 209.50 €
Jouy le Moutier	Allée des pressoirs	Recherche et mise à niveau de boîte de branchement	Novembre 2018	1 830.73 €
Livilliers	Rue du moulin	Travaux autour du poste de RF	Février 2018	2 401.16 €
Menucourt	Poste refoulement bois de la Taillette	Remplacement clapet anti retour	Octobre 2018	1 309.42 €
Montgeroult	Rue du raidillon	Armoire électrique poste refoulement	Septembre 2018	7 140.47 €
Montgeroult	Rue de la vallée	Armoire électrique poste refoulement	Septembre 2018	7 140.47 €
Montgeroult	Place de la Mairie et rue du Raidillon	Poste de refoulement	Septembre 2018	2 438.40 €
Neuville	Allée du saut du loup	Réparation branchement	Février 2018	4 993.24 €
Osny	Rue de la Muette	Changement tampon	Octobre 2018	685.29 €
Osny	Rue du fond de chars	Recherche et mise à niveau de regard	Octobre 2018	2 735.65 €
Osny	Rue du Général De Gaulle	Changement tampons	Décembre 2018	685.29 €
Osny	Rue Jean Jaurès	Changement tampons	Décembre 2018	556.61 €
Osny	Route d'Ennery	Création d'un regard de visite	Novembre 2018	2 864.75 €
Osny / Neuville	Impasse Gabriel Péri / place du pont	Réparation regard	Mai 2018	3 180.98 €
Pontoise	Chemin du nouveau st martin	Débroussaillage	Juin 2018	3 870.94 €
Pontoise	Chemin de la pelouse	Réparation collecteur ancienne station	Juillet 2018	12 718.08 €
Pontoise	Rue de l'Hermitage	Réparation avaloir	Juillet 2018	618.51 €
Pontoise	Avenue de Verdun	Mise à la cote de trappe de visite avant enrobés	Aout 2018	1 577.58 €
Pontoise	Route d'Auvers	Changement tampons	Aout 2018	16 507.48 €
Pontoise	Rue de l'hôtel de Ville	Réparation de pavés autour tampons	Septembre 2018	411.89 €
Pontoise	34 rue de l'hôtel de ville	Changement tampon boîte de branchement	Septembre 2018	2 088.61 €
Pontoise	Rue de Rouen	Réfection de regard suite affaissement	Octobre 2018	1 476.65 €
Pontoise	Rues du sabot et de l'hôtel de ville	Remplacement tampon et réfection de pavés	Octobre 2018	1 224.95 €
Pontoise	10 Place du parc aux charrettes	Réparation branchement suite affaissement	Octobre 2018	7 928.68 €
Pontoise	Rue Thiers	Réparation boîte de branchement	Septembre 2018	1 491.10 €
Pontoise	Chemin de Livilliers	Réparation branchement	Novembre 2018	1 323.50 €
Pontoise	Sente du moulin buisson	Reprise canalisation cassée	Novembre 2018	2 354.81 €
Pontoise	Rue du Général Schmitz	Changement tampon	Novembre 2018	811.93 €

Commune	Rue	Nature des travaux	Date travaux	Montant (€ HT)
Pontoise	Chemin des gares route d'Auvers	Sondages pour pose clapets	Décembre 2018	1 938.68 €
Pontoise	7 chemin de la cote lézard	Réparation de tampon de visite	Septembre 2018	587.25 €
Pontoise	Rue d'Auvergne	Réparation collecteur	Septembre 2018	1 393.33 €
Pontoise	46 rue de Gisors	Changement tampon branchement	Octobre 2018	577.03 €
Pontoise	Rue du petit Coupray	Réparation canalisation cassée sous trottoir	Décembre 2018	3 327.24 €
Pontoise / Cergy	Postes de refoulement	Mise en place de clapets anti retour	Octobre 2018	16 610.48 €
Puiseux	Chemin de la Fontaine	Changement armoire poste	Avril 2018	15 188.08 €
Puiseux-Pontoise	Rue de la Fontaine	Déplacement regard à vanne	Juillet 2018	3 944.25 €
Saint Ouen l'Aumône	Rue des Iris	Changement tampon	Mars 2018	1 382.84 €
Saint Ouen l'Aumône	Rue de Sully	Changement armoire poste	Avril 2018	6 605.43 €
Saint Ouen l'Aumône	Rue Rhin et Danube	Réparation canalisation suite à affaissement	Juin 2018	4 542.90 €
Saint Ouen l'Aumône	Chemin vert	Modification de regard	Juin 2018	2 127.06 €
Saint Ouen l'Aumône	Rue Pagnère	Remplacement canalisation	Mai 2018	25 536.83 €
Saint Ouen l'Aumône	CTS SIARP	Travaux sous espaces verts	Juillet 2018	462.02 €
Saint Ouen l'Aumône	Rue de Sully	Poste de refoulement	Septembre 2018	2 977.86 €
Saint Ouen l'Aumône	Chemin de ST Hilaire	Recherche, création et mise à niveau de regard de branchement	Décembre 2018	2 669.47 €
Saint Ouen l'Aumône	37 rue des sablons	Réparation branchement	Décembre 2018	2 292.21 €
Saint Ouen l'Aumône / Eragny	Rue de Paris / rue de la haute borne	Reprise branchement	Avril 2018	2 003.30 €
Saint Ouen l'Aumône/Frémécourt	Poste refoulement / Sully et rue de Cléry	Changement trappes d'accès	Octobre 2018	7 986.77 €
SIARP	Abords du SIARP n° 73	Nettoyage espaces verts	Novembre 2018	888.53 €
Vauréal	Rue des Valanchards	Réhausse de 4 tampons dans les champs	Octobre 2018	1 925.15 €
Vauréal	Rue Simone Signoret	Reprise branchement	Aout 2018	3 400.62 €
Vauréal	Rue des rouges gorges	Changement tampons branchement	Décembre 2018	496.35 €

Annexe 8 : Opérations du programme pluriannuel de travaux et travaux de réhabilitation sur les postes de refoulement

Opération	Objet des travaux du PPI	Entreprise titulaire	Date de réception	Coût définitif (€ HT)
2018/01	Réhabilitation par chemisage des collecteurs d'eaux usées et reprise des branchements Chemin Chasse-Marée, Avenue des 3 Fontaines, Promenade des 2 Bois à CERGY et rue Pasteur à Boissy L'Aillierie	SADE CGTH	29/09/2018	518 244,00 € HT
2018/03	Réhabilitation par chemisage des collecteurs d'eaux usées et remplacement des branchements particuliers rues des Egalisses, de Picardie, du Poitou, St Hilaire, de Verdun et avenue de l'Eguillette à Saint Ouen l'Aumône	Valentin	06/07/2018	523 361,00 € HT
2017/12	Extension du réseau d'eaux usées et création de branchements particuliers rues de Conflans, des Côteaux et de Fin d'Oise à Neuville sur Oise	Despierre	13/07/2018	294 841,40 € HT
2018/04	Réhabilitation en chemisage continu ou remplacement des collecteurs d'eaux usées et reprise de branchement boulevard de l'Hôpital, rues de Rouen, Ampère, Champ Loisel, avenues du Maréchal Canrobert, de Verdun et quai Eugène Turpin à Pontoise	ETPL	07/09/2018	624 668,00 € HT
2018/05	Réhabilitation en chemisage continu ou remplacement des collecteurs d'eaux usées et reprise de branchement à Courcelles sur Viosne, Courdimanche, Eragny, Jouy le Moutier, Menucourt et Neuville sur Oise	ETPL	12/12/2018	464 818,35 € HT
2018/06	Remplacement des collecteurs d'eaux usées et reprise de branchements rue St Melon à Génicourt, avenue Gavroche et boulevard de l'Oise à Vauréal	Cochery	12/12/2018	666 054,47 € HT
2018/02	Remplacement et réhabilitation des collecteurs d'eaux usées et reprise de branchements Stade Louis Gallois à Menucourt, Rue Jean Perrin à Ableiges et rue du Buisson Moineau à Eragny	ATC-TP	05/04/2019	378 701,50 € HT

Annexe 9 : Petits travaux sur les ouvrages d'eaux pluviales

Commune	Rue	Nature des travaux	Date des travaux	Montant (€ HT)
Cormeilles en Vexin	Rue de Montgeroult	Réparation d'avaloirs	Juillet 2018	897,08 € HT
Ennery	Bassin de la Ravine Saint Antoine	Fauchage	Aout 2018	1 602,08 € HT
Ennery	Nouvelle ZAC	Fauchage des bassins	Octobre 2018	3 121,09 € HT
Grisy les Plâtres	Impasse des Bouchets	Réparation de collecteur	Mars 2018	4 203,08 € HT
Frémécourt	Rue de Cléry	Réparation de collecteur	Juillet 2018	35 162,24 € HT

Annexe 10 : Instruction des demandes d'urbanisme, demandes de raccordement, contrôle des branchements
neufs et existants

Communes	Documents d'urbanisme (PC, DP, PA, CU, DP)						
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Ableiges	-	1	3	11	3	0	4
Boisemont	4	10	5	11	18	19	13
Boissy-l'Aillie	15	12	10	26	23	27	21
Cergy	40	28	19	30	20	20	20
Cormeilles-en-Vexin	-	3	16	8	14	10	7
Courcelles-sur-Viosne	-	0	0	0	0	3	1
Courdimanche	7	17	23	28	23	14	19
Ennery	23	6	9	15	13	10	12
Epias-Rhus	1	0	3	2	4	1	9
Eragny	24	35	26	26	43	69	63
Frémécourt	-	0	2	1	0	0	0
Génicourt	0	0	0	1	3	1	4
Grisy-les-Plâtres	0	0	0	2	0	0	0
Hérouville	0	0	0	3	4	2	4
Jouy-le-Moutier	29	12	9	22	27	26	44
Livilliers	0	0	0	1	4	2	3
Menucourt	6	1	2	3	5	4	2
Montgeroult	-	0	0	7	2	1	0
Neuville-sur-Oise	11	12	1	8	8	5	7
Osny	68	85	81	94	97	98	114
Pontoise	46	57	67	67	70	43	61
Puiseux-Pontoise	4	6	1	1	2	4	0
Saint-Ouen-l'Aumône	22	48	50	39	51	40	25
Vauréal	13	7	12	15	12	6	18
SIARP	313	340	339	421	446	405	451

Communes	Demande de raccordement						
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Ableiges	-	0	0	0	3	1	2
Boisemont	1	0	1	1	0	4	6
Boissy-l'Aillerie	2	0	6	4	4	6	5
Cergy	4	15	1	11	4	12	10
Cormeilles-en-Vexin	-	0	1	1	0	1	1
Courcelles-sur-Viosne	-	0	1	0	0	1	0
Courdimanche	3	2	7	4	3	2	2
Ennery	0	4	1	1	1	1	3
Epiais-Rhus	0	1	0	0	1	1	0
Eragny	3	4	6	4	2	10	20
Frémécourt	-	0	0	2	0	0	0
Génicourt	0	0	0	0	0	1	0
Grisy-les-Plâtres	0	2	1	0	0	0	1
Hérouville	0	0	0	1	1	1	2
Jouy-le-Moutier	1	12	2	2	2	4	11
Livilliers	0	0	1	0	0	0	0
Menucourt	2	0	0	0	1	1	3
Montgeroult	-	0	0	1	1	0	1
Neuville-sur-Oise	0	5	1	1	0	3	0
Osny	6	23	20	28	13	18	29
Pontoise	2	11	12	7	9	12	9
Puiseux-Pontoise	0	0	1	1	0	0	0
Saint-Ouen-l'Aumône	5	12	10	15	8	9	8
Vauréal	0	5	3	3	0	2	2
SIARP	29	96	75	87	53	90*	115

* Sur les 115 demandes reçues en 2018, 75 ont reçu une autorisation de raccordement au cours de l'année.

Communes	Contrôle de branchements neufs						
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Ableiges	-	0	0	0	1	1	3
Boisemont	2	1	1	0	0	1	1
Boissy-l'Aillierie	6	0	0	4	1	10	13
Cergy	9	0	0	8	3	21	14
Cormeilles-en-Vexin	-	0	0	1	0	1	4
Courcelles-sur-Viosne	-	0	0	0	0	0	0
Courdimanche	12	0	2	1	7	7	14
Ennery	9	5	3	16	0	4	2
Epiais-Rhus	0	0	0	0	0	3	4
Eragny	24	3	4	3	3	19	22
Frémécourt	-	0	0	0	2	1	0
Génicourt	0	0	0	0	0	0	3
Grisy-les-Plâtres	1	1	0	1	1	1	1
Hérouville	1	0	0	1	1	1	1
Jouy-le-Moutier	3	0	1	12	1	3	5
Livilliers	0	0	0	0	0	0	0
Menucourt	0	0	0	1	0	0	1
Montgeroult	-	0	0	0	0	0	0
Neuville-sur-Oise	4	0	0	4	4	4	1
Osny	22	5	9	51	7	34	40
Pontoise	6	7	17	4	11	20	18
Puiseux-Pontoise	0	0	0	0	14	2	0
Saint-Ouen-l'Aumône	8	2	5	2	7	16	22
Vauréal	3	1	0	3	3	3	2
SIARP	110	25	42	112	66	152	171

* Sur les 171 contrôles réalisés en 2018, 160 sont conformes soit 93,56 %

Communes	Nombre de contrôle de branchement existant en 2018 (hors vente et opération groupée)	
	Conforme	Non-conforme
Ableiges	204	11
Boisemont	0	0
Boissy-l'Aillierie	4	0
Cergy	8	1
Cormeilles-en-Vexin	0	0
Courcelles-sur-Viosne	0	0
Courdimanche	0	1
Ennery	0	0
Epiais-Rhus	3	0
Eragny	8	4
Frémécourt	0	0
Génicourt	2	0
Grisy-les-Plâtres	1	0
Hérouville	0	1
Jouy-le-Moutier	2	0
Livilliers	0	0
Menucourt	1	0
Montgeroult	0	0
Neuville-sur-Oise	0	0
Osny	34	3
Pontoise	7	3
Puiseux-Pontoise	0	0
Saint-Ouen-l'Aumône	8	3
Vauréal	0	0
SIARP	286	27

Annexe 11 : Instruction des déclarations de projets de travaux et d'intention de commencement des travaux

Communes	Nombre de DT/DICT						
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Ableiges	-	6	0	7	7	17	23
Boisemont	19	24	2	28	32	48	52
Boissy-l'Aillerie	39	43	8	44	75	63	65
Cergy	496	571	848	555	604	711	823
Cormeilles-en-Vexin	-	-	-	-	0	26	28
Courcelles-sur-Viosne	-	-	-	-	0	11	16
Courdimanche	68	108	57	65	92	85	120
Ennery	49	69	39	55	37	40	64
Epiais-Rhus	7	11	0	6	10	16	10
Eragny	156	247	224	171	181	312	334
Frémécourt	-	-	-	-	0	10	7
Génicourt	9	11	1	2	17	21	23
Grisy-les-Plâtres	12	15	1	2	14	11	32
Hérouville	17	0	1	14	11	19	13
Jouy-le-Moutier	167	253	267	181	282	285	381
Livilliers	4	5	1	9	6	9	9
Menucourt	62	49	54	30	63	102	87
Montgeroult	-	-	-	-	0	36	14
Neuville-sur-Oise	55	82	77	49	52	67	99
Osny	222	335	370	300	377	357	351
Pontoise	352	619	654	406	501	609	648
Puiseux-Pontoise	19	37	2	26	106	10	24
Saint-Ouen-l'Aumône	459	559	530	410	465	471	535
Vauréal	81	151	261	98	144	138	163
SIARP	2 293	3 195	3 397	2 458	3 076	3 474	3 921
Evolution N/N-1 (%)	-	+39,3	+6,3	-27,6	+25,1	+ 12,9	+ 12,9

Annexe 12 : Contrôle des installations d'assainissement non collectif (ANC)

Commune	Estimation des abonnés	ANC neufs contrôlés	ANC neufs contrôlés conformes	ANC neufs contrôlés non conformes	ANC existants contrôlés	ANC existants contrôlés conformes	ANC existants contrôlés non conformes
Ableiges	2	0	0	0	1	0	1
Boisemont	3	0	0	0	3	0	3
Boissy-l'Aillierie	15	3	3	0	8	3	5
Cergy	48	4	4	0	16	7	8
Cormeilles-en-Vexin	38	0	0	0	5	2	2
Courcelles-sur-Viosne	0	0	0	0	0	0	0
Courdimanche	9	1	1	0	3	1	1
Ennery	12	2	2	0	7	4	3
Epiais-Rhus	46	0	0	0	42	14	28
Eragny	41	1	1	0	19	4	15
Frémécourt	42	0	0	0	2	2	0
Génicourt	8	0	0	0	7	2	5
Grisy-les-Plâtres	9	2	2	0	3	1	2
Hérouville	2	0	0	0	1	0	1
Jouy-le-Moutier	0	0	0	0	0	0	0
Livilliers	4	0	0	0	0	0	0
Menucourt	9	0	0	0	3	0	3
Montgeroult	0	0	0	0	0	0	0
Neuville-sur-Oise	61	6	6	0	15	9	6
Osny	193	12	11	0	109	47	61
Pontoise	113	6	6	0	56	26	30
Puiseux-Pontoise	4	1	1	0	2	2	0
Saint-Ouen-l'Aumône	50	2	2	0	24	6	16
Vauréal	16	0	0	0	1	0	1
SIARP	725	40	39	0	327	130	191

Annexe 13 : Evolution des volumes d'assiette et des redevances perçues

Commune	Population municipale 2016	Volumes d'assiette en m3					
		2013	2014	2015	2016	2017	2018
Ableiges *	1 149	34 386	37 418	22 193	21 154	38 768	41 213
Boisemont	752	45 198	45 171	52 840	41 296	29 767	64 824
Boissy-l'Aillierie	1 809	77 437	69 062	74 002	74 488	73 302	74 531
Cergy	63 820	3 203 915	3 244 219	3 388 600	3 439 235	3 196 234	4 004 867
Cormeilles-en-Vexin	1 379	56 506	56 391	59 517	53 060	73 515	37 891
Courcelles-sur-Viosne	274	10 833	11 126	10 288	12 313	10 734	11 668
Courdimanche	6 712	241 395	237 319	252 013	257 894	228 279	269 293
Ennery	2 423	123 660	137 535	133 165	125 619	136 385	123 037
Epiais-Rhus	623	21 525	23 556	22 856	22 153	23 673	23 515
Eragny	16 980	737 438	776 683	780 774	740 195	870 495	850 440
Frémécourt	563	17 980	52 116	18 172	19 553	18 616	36 041
Génicourt	526	30 271	25 050	23 549	23 673	31 643	26 878
Grisy-les-Plâtres	695	24 435	27 348	28 967	27 599	26 935	25 808
Hérouville	635	26 688	27 862	26 657	26 581	29 259	27 741
Jouy-le-Moutier	16 044	677 500	665 094	678 891	676 242	508 155	919 886
Livilliers	387	15 179	15 955	15 727	15 580	15 314	14 347
Menucourt	382	204 326	220 400	225 536	233 180	132 198	333 448
Montgeroult	5 607	14 504	21 291	13 401	13 378	14 699	17 301
Neuville-sur-Oise	2 051	133 849	120 546	113 612	127 217	95 542	141 087
Osny	16 869	833 461	847 592	877 702	817 767	968 025	948 526
Pontoise	30 690	1 590 307	1 606 879	1 589 416	1 420 127	1 820 255	1 666 000
Puiseux-Pontoise	544	33 546	30 610	37 816	31 456	43 379	44 566
Saint-Ouen-l'Aumône	24 087	1 305 305	1 587 033	1 561 181	1 627 394	1 577 244	1 750 768
Triel-sur-Seine	11 834	-	-	1 392	13 312	839	1 212
Vauréal	16 258	771 671	795 070	713 713	645 228	524 008	658 227
SIARP	233 093	10 231 315	10 681 326	10 699 787	10 505 694	10 467 707	12 113 115

Commune	Population municipale 2015	Total de la redevance perçue en €					
		2013	2014	2015	2016	2017	2018
Ableiges	1 149	50 771	67 655	20 619	20 401	16 171	20 169
Boisemont	752	23 033	23 003	27 903	21 444	14 995	34 906
Boissy-l'Aillierie	1 809	36 204	32 184	35 272	36 121	35 667	36 620
Cergy	63 820	1 497 605	1 511 824	1 634 167	1 671 243	1 556 630	1 975 630
Cormeilles-en-Vexin	1 379	26 418	26 272	28 803	25 785	35 818	18 749
Courcelles-sur-Viosne	274	5 065	5 184	4 904	5 971	5 224	5 669
Courdimanche	6 712	112 099	111 044	121 697	125 296	111 196	132 910
Ennery	2 423	57 813	64 076	63 751	60 815	66 303	60 544
Epiais-Rhus	623	9 966	10 956	10 916	10 724	11 335	11 590
Eragny	16 980	344 964	361 921	374 935	359 392	423 771	419 301
Frémécourt	563	8 406	24 282	8 794	9 499	9 071	17 840
Génicourt	526	14 152	11 671	11 211	11 477	15 387	13 171
Grisy-les-Plâtres	695	11 737	12 703	13 789	13 222	12 952	12 706
Hérouville	635	12 448	12 981	12 712	12 860	14 177	13 594
Jouy-le-Moutier	16 044	317 569	310 548	328 026	329 519	247 580	453 553
Livilliers	387	7 097	7 434	7 504	9 070	7 438	7 054
Menucourt	382	95 557	102 768	109 021	113 804	64 391	164 119
Montgeroult	5 607	6 781	9 919	6 491	6 500	7 162	7 597
Neuville-sur-Oise	2 051	62 395	56 231	54 921	61 771	46 538	69 608
Osny	16 869	390 132	394 924	422 364	397 417	471 275	467 861
Pontoise	30 690	743 862	748 460	763 415	688 469	886 068	821 519
Puiseux-Pontoise	544	15 700	14 234	18 220	15 331	21 303	22 002
Saint-Ouen-l'Aumône	24 087	610 399	736 822	745 785	784 895	768 179	682 342
Triel-sur-Seine	11 834	-	-	673	6467	409	598
Vauréal	16 258	360 977	370 699	344 650	314 471	255 238	324 209
SIARP	233 093	4 821 150	5 027 795	5 170 517	5 131 168	5 062 518	5 793 860

Annexe 14 : Indicateurs réglementaires du Service Assainissement Collectif

Indicateurs descriptifs	2015	2016	2017	2018
Nombre d'habitants desservis	203 544 (attention imprécis)	206 845 (attention imprécis)	221 028 (attention imprécis)	211 529 (attention imprécis)
Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels	51	50	61	70
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tonne de matières sèches)	Non soumis	Non soumis	Non soumis	Non soumis
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (€ TTC/m ³)	Collecte SIARP : 0,4858 Transport CACP : 0,1600 Epuración CPA : 0,9624 Modernisation réseau : 0,3000 VNF : 0,0099 Total : 1,9181 Pour 120 m3 230,17	Collecte SIARP : 0,4872 Transport CACP : 0,1600 Epuración CPA : 0,9452 Modernisation réseau : 0,3000 VNF : 0,0099 Total : 1,9023 Pour 120 m3 228,28	Collecte SIARP : 0,4948 Transport CACP : 0,1600 Epuración CPA : 0,9594 Modernisation réseau : 0,2400 VNF : 0,0088 Total : 1,8630 Pour 120 m3 223,56	Collecte SIARP : 0,5046 Transport CACP : 0,1600 Epuración CPA : 0,9922 Modernisation réseau : 0,1850 VNF : 0,0077 Total : 1,8495 Pour 120 m3 221,94

Indicateurs de performance	2015	2016	2017	2018
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (pourcentage compris entre 0 et 100)	86 (attention très imprécis)			
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale (valeur comprise entre 0 et 120)	70	71	83	93
Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions de la Directive ERU (valeur 0 ou 100)	Pas d'information sur le mode de calcul de l'indicateur	Pas d'information sur le mode de calcul de l'indicateur	Pas d'information sur le mode de calcul de l'indicateur	Pas d'information sur le mode de calcul de l'indicateur
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes (pourcentage)	Non soumis	Non soumis	Non soumis	Non soumis
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (€ /m ³)	0	0	0	0
Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (nombre pour 1000 habitants desservis)	0	0	0	0
Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes (nombre pour 100 km)	4,0	2,6	1,27	0.85
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (%)	0,81	0,71	0,75	0,75
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (valeur comprise entre 0 et 120)	50	100	100	100
Durée d'extinction de la dette (année)	0,77	0,61	0.69	0.77
Taux d'impayés sur les factures d'assainissement (%)	0,84	Non communiqué	Non communiqué	Non communiqué
Taux de réclamations (nombre pour 1000 abonnés)	11,8 (attention très imprécis)	11,5 (attention très imprécis)	922 (attention très imprécis)	7 (attention très imprécis)

Annexe 15 : Indicateurs réglementaires du Service Assainissement Non collectif

Indicateurs descriptifs	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	1 800	1 428	1 484	1 484	1 569	1633
Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (valeur comprise entre 0 et 140)	80	80	80	80	80	80

Indicateurs de performance	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (pourcentage compris entre 0 et 100)	58,2	56,0	50,0	50,0	47,8	48,4

Annexe 16 : Note d'information de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
 loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement
 NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

Édition 2019
 2019 DES 2018

L'agence de l'eau vous informe

pour le service d'eau potable et de distribution des eaux usées

551,6 M€ d'aides en 2018 pour les investissements des communes et intercommunalités pour l'eau et les milieux aquatiques

COMMUNES et INTERCOMMUNALITÉS
 responsables du service d'eau potable et d'assainissement et de l'investissement et de l'état des réseaux

100,8 M€ d'aides en 2018 pour la dépollution des activités économiques

AUTRES
 industriels, agriculteurs, particuliers (bois, pisciculteurs...)

Agence de l'eau
 redistribue l'argent sous forme d'aides au financement des actions prioritaires pour la protection de l'eau.

Juste l'équité sur l'eau de type "pollueur-payeur"

LE SAVIEZ-VOUS ?
 Le prix de l'eau moyen sur le bassin est estimé à 4,24 €/TC/m³ en 2017. (Source SISEPA / Agence de l'eau Seine-Normandie). La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

POURQUOI DES REDEVANCES ?
 Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui ont altéré la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie, au travers du prix de l'eau.

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
 Note d'information de l'Agence de l'eau Seine Normandie

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ?

En 2018, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 767,45 millions d'euros dont 692,09 millions en provenance de la facture d'eau.

4,46 € de redevance de pollution payée par les industriels et les activités économiques concernées (pour l'AVP)	78,18 € de redevance de pollution domestique payée par les abonnés domiciliés sur le territoire du bassin (abonnement de collecte)
0,08 € de redevance de pollution payée par les éleveurs concernés	100 € de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2018
12,01 € de redevance de prélevement sur la ressource en eau payée par les collectivités (payement sur le prix de l'eau)	0,12 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payée par les usagers concernés (boiseraie)
1,71 € de redevance de prélevement sur la ressource en eau payée par les activités économiques (pas de retour)	3,45 € de redevance de pollution diffuse payée par les distributeurs de produits phytosanitaires et répandue sur le prix des produits agricoles de haut

recettes / redevances Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2018 ?
 (valeurs réajustées d'un pourcentage pour 100 €)
 (source : ACSI 2018)

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (bactures industriels, agricoles, associatives...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

3,49 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets (logement pour l'eau)	51,64 € aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales, des ISS et pour la solidarité envers les communes rurales, et 10,62 € de primes à la performance épuratoire
12,05 € principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques, en particulier des zones d'eau remarquables, sensibles (écologie) et des zones humides	100 € d'aides accordées pour l'agence de l'eau en 2018
15,47 € principalement aux collectivités, dont QDR pour la solidarité envers les communes rurales, pour la protection de la ressource en eau potable, notamment via le traitement des captages et pour la protection des captages	4,48 € pour l'entretien des polligènes de l'eau (pêche, consommation, réaffectation des eaux, captation domestique, irrigation, arrosage)
12,36 € aux organismes concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture	0,52 € pour la solidarité territoriale

interventions / aides Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2018 ?
 (valeurs réajustées d'un pourcentage pour 100 €)
 (source : ACSI 2018)

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
 Note d'information de l'Agence de l'eau Seine Normandie

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE L'EAU DES RÉSULTATS CONCRETS POUR LE BASSIN SEINE-NORMANDIE

Avec les aides financières de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, les collectivités, les entreprises, les artisans, les agriculteurs et les associations ont réalisé des travaux qui se sont traduits en 2018 par :



ASSISES DE L'EAU : RENFORCER LA SOLIDARITÉ À L'ÉCHELLE DU BASSIN

En 2018, l'Agence de l'eau et le comité de bassin Seine-Normandie ont réuni des élus des 25 départements du bassin, sur le thème des réseaux d'assainissement (égouts) et d'eau potable (travaux d'acheminement). Les débats ont souligné l'importance des investissements à réaliser, dans les années à venir, pour maintenir à niveau plus de 200 000 km de réseaux ainsi que les difficultés pour certaines collectivités en milieu rural à en assumer le coût.

Aussi, pour mieux aider ces communes, le 11^e programme de l'Agence de l'eau prévoit des aides financières spécifiques, dès 2019. Cette disposition a été votée à l'unanimité des représentants des collectivités, industriels, agriculteurs... qui siègent au comité de bassin.

UN NOUVEAU PROGRAMME

Le programme «Eau & climat» 2019-2024 détermine le montant des aides et des redevances. Ainsi c'est 3,84 milliards d'euros qui sont prévus sur six ans pour reconquérir la qualité de l'eau et s'adapter au changement climatique. Le comité de bassin Seine-Normandie, qui a adopté ce programme, a souhaité que la stratégie d'adaptation au changement climatique soit traduite de façon opérationnelle au sein du programme. L'élaboration du programme répond aux nouveaux enjeux de gouvernance et d'organisation de l'action publique (Loi NOTRe, GEMAPL) tout en visant à une meilleure efficacité des aides attribuées par l'Agence de l'eau.

Rapport annuel de l'Agence de l'eau Seine-Normandie sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
2018-2019

VOS INTERLOCUTEURS

SIÈGE
51, rue Salvador Allende
92027 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 20 14 00
seine-normandie.communica@eau.sn.fr

DIRECTIONS TERRITORIALES
L'organisation de l'Agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.

SEINE-ARVAL
Dép. : 27-28-76-80
Flanger C
Espace des Manoirs
CS 1174
76176 Rouen cedex 1
Tél. : 02 35 63 61 30

VALLÉES D'OISE
Dép. : 62 Nord-66-68
7 rue du Docteur Guélin
60209 Compiègne
Tél. : 03 44 30 41 80

VALLÉES DE MARNE
Dép. : 62 Nord-61-62-55
35-37 chaussée du Port
CS 84023
51035 Châlons-en-Champagne cedex
Tél. : 03 26 66 25 75

DOCARES NORMANDS
Dép. : 14-28-58-63-61
1 rue de la Paix
BP 10807
14203 Hérouville-St-Clair
cedex
Tél. : 02 31 64 20 20

SEINE-FRANCO-SEINE
Dép. : 75-77-78-91-92-93-94-95
51 rue Salvador Allende
92027 Nanterre cedex
Tél. : 01 41 20 14 00

SEINE-AMONT
Dép. : 19-21-45-58-89
18 exers Turbi - CS 70702
89107 Sens cedex
Tél. : 03 86 83 14 50

LE COMITÉ DE BASSIN SEINE-NORMANDIE
assemblée de 185 membres où sont représentés les collectivités, les usagers de l'eau (agriculteurs, industriels, consommateurs, pêcheurs, associations de protection de l'environnement...) et l'État, ce « parlement de l'eau » définit les grandes orientations de la politique de l'eau sur le bassin.

L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE
est en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

ENSEMBLE DONNONS VIE À L'EAU
Agence de l'eau

RESTONS CONNECTÉS SUR eau-seine-normandie.fr

L'EAU A QUELQUE CHOSE À VOUS DIRE...
Mettez-vous la compagnie de communication des agences de l'eau

EN IMMERSION

enimmersion-eau.fr